

LE DEVOIR

Vol. CIV N° 199

LE DEVOIR, LE MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2013

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$



LA PRESSE CANADIENNE
La commission Charbonneau complète son incursion dans le monde municipal et s'attaquera ensuite aux relations entre les syndicats de la construction et le crime organisé.

COMMISSION CHARBONNEAU

Québec et Gatineau sont éclaboussés

BRIAN MYLES

La commission Charbonneau complète son incursion dans le monde municipal avec des révélations désagréables pour les citoyens de Québec et de Gatineau: leurs villes n'ont pas été épargnées par la collusion.

Les firmes de génie-conseil qui ont adhéré à des cartels à Montréal et à Laval ont étendu leurs pratiques frauduleuses dans leurs filiales régionales afin d'éviter «une guerre de prix» à la suite de l'adoption de la loi 106 en 2002.

Marc-André Gélinas, directeur général en Outaouais pour la compagnie AECOM (ex-Tecsult), a été initié à l'art de la collusion par l'ingénieur lavallois Roger Desbois (aujourd'hui accusé de fraude). Quatre firmes (CIMA+, Genivar, TecSult et Dessau) ont été invitées à s'entendre entre elles pour se partager des contrats annuels de 2,5 millions de dollars à Gatineau, entre 2003 et 2009.

Un des membres du cartel, François Paulhus (Genivar), a plongé dans l'embarras le maire de Québec, Régis Labeaume. Les révélations

VOIR PAGE A 8: COMMISSION

Lire aussi: Un cas isolé, selon Denis de Belleval. L'ex-directeur général de Québec réagit au témoignage de Patrice Mathieu. Page A 2

AUJOURD'HUI



Actualités: Rentrée retardée à l'école Victor-Doré.

La grève dans la construction et le désamiantage ont prolongé le chantier. Page A 3



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 6
Météo..... B 5
Mots croisés..... B 2
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... A 5

Richard Desjardins réclame la fin de la « toute-puissance » des minières

ALEXANDRE SHIELDS

Il est plus que temps de mettre fin à la « toute-puissance » de l'industrie minière sur le territoire québécois, estime l'artiste et militant Richard Desjardins. Si le gouvernement n'y parvient pas, une bonne part de la réforme tou-

jours attendue de la Loi sur les mines se résu-mera à «un exercice assez futile», a-t-il souligné mardi en entrevue au Devoir.

«Si les claims restent tout-puissants, ce ne sera pas une avancée. C'est la pierre d'achoppement de tout le régime minier. Si la société doit encore endurer le pouvoir excessif des compagnies mi-

nières, ce ne sera pas une avancée», a-t-il fait valoir en marge de son passage devant la commission parlementaire qui étudie le projet de loi 43. Il s'agit de la troisième tentative de réforme de la Loi sur les mines en un peu plus de trois ans.

VOIR PAGE A 8: MINES

MÉGAPHONE AU CŒUR DE LA VILLE



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR
Pour Étienne Paquette, metteur en scène de *Mégaphone*, «entendre sa voix résonner au coin des rues Jeanne-Mance et Maisonneuve, c'est une très bonne façon de se responsabiliser».

À voix haute

L'installation pilotée par l'ONF et Moment Factory veut redonner du sens à la prise de parole en public

FABIEN DEGLISE

Dans une société du commentaire et de l'argumentation formatée par les réseaux sociaux, les messages textes et autres espaces numériques de socialisation, prendre la parole en public est désormais aussi facile que de presser le bouton «envoyer». Mais les nombreux nouveaux commentateurs du présent mesurent-ils bien la portée de leur geste?

À cette question bien de son temps, l'Office national du film (ONF) et Moment Factory — spécialiste des installations lumineuses numériques à grand déploiement partout sur la planète — souhaitent apporter un début de réponse avec

Mégaphone, installation artistique et civique qui, à partir de mercredi soir, et ce, pour deux mois, va déployer chaque soir sa réflexion ludique et participative dans le Quartier des spectacles de Montréal. *Mégaphone* compte forcer la parole publique à sortir de la facilité numérique et du cadre étroit des 140 caractères pour prendre conscience de son poids social et des conséquences qui en découlent.

Une responsabilité

«Il y a aujourd'hui une facilité à s'exprimer, à lancer toutes les idées qui nous passent par la tête et à le faire à une distance induite par les ordinateurs, réseaux so-

VOIR PAGE A 8: PAROLE

Frappes en Syrie: Obama trouve des appuis importants

Le président américain Barack Obama a engrangé mardi plusieurs appuis de taille qui pourraient l'aider à obtenir le feu vert du Congrès pour lancer des frappes contre le régime syrien de Bachar al-Assad, accusé d'avoir utilisé des armes chimiques.

Le président de la Chambre des représentants, John Boehner, et le leader de la majorité républicaine, Eric Cantor, se sont dits favorables à une intervention militaire en Syrie. «Je vais soutenir l'appel du président favorable à une action», a déclaré le républicain Boehner à l'issue d'une réunion avec Barack Obama à la Maison-Blanche. «C'est quelque chose que les États-Unis, en tant que pays, doivent faire.»

«Nos ennemis à travers le monde doivent comprendre que nous n'allons pas tolérer ce genre de comportement. [...] Nous avons aussi des alliés dans le monde et dans la région qui ont besoin de savoir que les États-Unis sont là quand cela s'avère nécessaire», a-t-il ajouté.



Barack Obama

Le soutien clé de M. Boehner devrait augmenter la dynamique en faveur de frappes, même si sa capacité à convaincre le groupe de représentants proches du Tea Party, hostiles à une intervention, reste à prouver.

La chef de la minorité démocrate de la Chambre, Nancy Pelosi, s'est aussi montrée favorable à l'intervention de l'armée américaine.

Ces ralliements à la position du président viennent s'ajouter à ceux de deux principaux adversaires de Barack Obama, les sénateurs républicains John McCain et Lindsey Graham.

La Chambre des représentants (233 républicains, 200 démocrates, 2 sièges vacants) et le Sénat (54 démocrates, 46 républicains) seront de retour en session lundi prochain. Des votes dans chacune des Chambres pourraient donc s'y dérouler rapidement.

Le président américain, qui devait s'envoler mardi soir pour la Suède, s'est dit confiant quant à l'issue de ces votes et a une nouvelle fois mis l'accent sur le fait que toute intervention en Syrie serait «limitée» et «proportionnelle». «Cela n'implique pas de troupes au sol, ce n'est pas l'Irak, ce n'est pas l'Afghanistan», a-t-il souligné.

Plaidoyer devant le Sénat

Au cours de la journée, le secrétaire d'État John Kerry et le chef du Pentagone Chuck Hagel ont pour leur part vanté les mérites d'une action militaire devant la commission des Affaires étrangères du Sénat.

VOIR PAGE A 8: SYRIE



Lire aussi: Les nouveaux «touristes» de Damas. Nombre de déplacés habitent maintenant dans les hôtels de la capitale syrienne. Page A 5

La guerre indésirable de Barack Obama. L'analyse de Charles-Philippe David. Page A 7

BOUTIQUE PRESTIGE
CHAUSSURES D'ICI ET D'EUROPE
VASTE CHOIX POUR VOS ORTHÈSES
459 ave. Victoria, Saint-Lambert
450.465.5671
294 ch. Knowlton, Knowlton
450.242.1400

Dernière chance pour profiter des soldes d'été:
Jusqu'à 50%
La nouvelle collection arrive...
bottes chaussures et accessoires.

Pajar CANADA BeautiFeel
La CANADIENNE MONTREAL Portofino
rieker ANTISTRESS
Sinn Comfort Made in Germany
ara

ACTUALITÉS

SÉNAT

Le PC se lave les mains des dépenses partisans de Pamela Wallin

HÉLÈNE BUZZETTI
Correspondante parlementaire
à Ottawa

Le Parti conservateur se lave les mains des dépenses illégitimes facturées aux contribuables par la sénatrice Pamela Wallin pour assister aux événements partisans qu'il a tenus. La formation de Stephen Harper refuse de rembourser au Sénat les milliers de dollars que M^{me} Wallin a obtenus pour aller applaudir le premier ministre ou encourager des candidats pendant la campagne électorale de 2011.

Le Sénat a rendu public le mois dernier le rapport indépendant de la firme Deloitte sur les dépenses de déplacement de la sénatrice Pamela

Wallin. On y retrouve une liste de 77 déplacements facturés de manière illégitime au Sénat. Du nombre, huit sont en lien avec des participations de la sénatrice à des événements partisans.

Efforts électoraux

Ainsi, en 2010, elle a facturé près de 1400\$ pour se rendre à Kitchener prononcer une conférence à une activité de financement du PC. En avril 2011, alors que la campagne électorale fédérale bat son plein, elle réclame 466\$ pour participer à un rassemblement en présence de Stephen Harper à Saskatoon. Pendant cette même campagne, elle représente le Parti conservateur sur un panel télévisé. Facture de l'épisode torontois: 438\$.

En 2009, elle avait facturé 81,63\$ pour prendre la parole à une collecte de fonds (à 100\$ le couvert) organisée par quatre associations conservatrices de circonscription de Saskatchewan. La sénatrice avait aussi touché une indemnité quotidienne de 38\$ pour participer au *love-in* organisé à Montréal en l'honneur de l'ancien premier ministre Brian Mulroney la même année.

M^{me} Wallin a aussi collaboré aux efforts électoraux des conservateurs provinciaux de l'Ontario. En 2009, elle a ainsi facturé 608\$ pour se rendre à Ottawa à la collecte de fonds annuelle de la députée Lisa MacLeod. En 2011, elle se rend à Toronto, aux frais du Sénat toujours, pour prononcer la conférence principale

d'un événement de financement organisé par le candidat Rob Milligan. Coût de l'opération: près de 2600\$.

Précisions refusées

Au total, des 100 000\$ que la sénatrice doit toujours rembourser au Sénat (elle en a déjà remboursé 38 369\$), 5616,33\$ sont en lien avec des événements ayant servi à mousser ou financer les partis conservateurs fédéral et ontarien. Le Parti conservateur du Canada se croit-il dans l'obligation morale de rembourser ces frais? Impossible de le savoir.

Après une semaine de questions, le PC a finalement fait savoir par la bouche de son ancien porte-parole Fred DeLorey que «ces notes de frais ont

été soumises par la sénatrice Wallin. Toutes les questions qui y sont reliées doivent être adressées à elle.» Le parti refuse de dire comment M^{me} Wallin en est venue à assister à ces événements: y était-elle allée de son propre chef ou est-ce sa formation politique qui lui avait enjoint d'assister à ces événements, notamment celui impliquant le premier ministre? On refuse de le préciser.

D'autres sénateurs conservateurs ont participé à des événements électoraux en 2011. C'est le cas notamment de Jacques Demers, qui a assisté au dévoilement du crédit d'impôt pour le sport à Kanata en présence de M. Harper, qui a présenté son chef lors d'un événement à Saint-Agapit et qui a participé à un événement

en compagnie du ministre Steven Blaney à Lévis-Bellechasse. Le bureau de M. Demers a soutenu que «les dépenses ont toutes été couvertes par le sénateur personnellement» et qu'elles n'ont été remboursées ni par le Sénat ni par le Parti conservateur.

Le sénateur Mike Duffy a pour sa part été signalé à 10 événements électoraux partisans en 2011, pendant lesquels il affirmait être à Ottawa pour le Sénat, touchant au passage des indemnités de logement. Comme M. Duffy a remboursé les sommes litigieuses, le Sénat n'a pas enquêté plus loin. On ignore donc qui avait payé pour ses frais de déplacement lors de ces événements.

Le Devoir



Des résidents du 2019, rue Moreau et des sympathisants occupaient mardi le terrain adjacent à l'immeuble. Tous les résidents des 38 lofts de cette ancienne usine de sous-vêtements d'Hochelega-Maisonnette ont été avisés par la Ville de Montréal qu'ils ne pouvaient plus occuper cet immeuble, jugé non sécuritaire à des fins résidentielles. Depuis au moins 20 ans, les lofts Moreau sont occupés par une communauté d'artistes. Le prix de ces lofts, très mal entretenus jusqu'à maintenant par leur propriétaire, Vito Papasodaro, tournait autour de 1000 dollars par mois.

PHOTO JACQUES NADEAU LE DEVOIR

VILLE DE QUÉBEC

Collusion: un cas isolé, selon Denis de Belleval

ISABELLE PORTER
à Québec

L'ancien directeur général de la Ville de Québec Denis de Belleval croit que la collusion dans le dossier des bassins de rétention de la rivière Saint-Charles est un cas isolé à la Ville de Québec.

«C'est vraiment un cas spécifique, j'ai l'impression», a-t-il réagi. M. de Belleval a été directeur général de la Ville de Québec après la fusion à l'époque du maire Jean-Paul L'Allier (2001-2006).

«C'était un contexte bien particulier [parce qu'on faisait tous les bassins en même temps, explique-t-il. Quand on y va l'un après l'autre, c'est difficile pour eux de s'entendre. Ils ont profité du fait qu'il fallait accélérer les travaux.]»

Concurrence éliminée

Mardi, Patrice Mathieu, un ex-vice-président de la firme d'ingénieurs Aecom, a affirmé devant la commission Charbonneau que les firmes de Québec s'étaient partagé les contrats pour les bassins de rétention de la rivière Saint-Charles en 2005. «La Ville de Québec a éliminé la concurrence indirectement, a-t-il dit en parlant des conséquences de la division des contrats par lots. Cette fois-là, on s'est parlé. On a fait de la collusion.»

Selon M. Mathieu, c'était la première fois que les firmes s'entendaient de la sorte. Reste à



YAN DOUBLET LE DEVOIR

Selon Denis de Belleval, les firmes d'ingénieurs avaient fait des «pieds et des mains» à l'époque pour convaincre le gouvernement Charest d'annuler la loi 106, qui encadrerait les contrats donnés aux firmes d'ingénieurs.

savoir s'il y a eu d'autres cas. La commission Charbonneau a ajourné ses travaux juste après ces déclarations mardi.

Si ces accusations se confirment, la Ville s'est «fait avoir», selon M. de Belleval. Or, il doute que la collusion ait eu beaucoup d'impacts sur les prix à l'époque. «Les prix ont dû

rester raisonnables quand même parce qu'on s'en serait rendu compte s'ils avaient explosé. Pour moi, tout ce qu'ils ont fait, c'est se répartir le travail.»

De la pression

L'ancien d.g., qu'on connaît pour sa croisade plus récente dans le dossier de l'amphithéâtre, se rappelle que les firmes d'ingénieurs avaient fait des «pieds et des mains» à l'époque pour convaincre le gouvernement Charest d'annuler la loi 106, qui encadrerait les contrats donnés aux firmes d'ingénieurs.

Il se souvient que lors d'une conférence téléphonique, le sous-ministre de l'époque avait sondé tous les directeurs des grandes villes pour connaître leurs opinions. «Il y en avait deux qui insistaient pour avoir des changements: M. Léger (Claude), qui était à Longueuil, et M. Asselin (Claude), qui était à Laval.»

Selon lui, il n'y a pas de «commune mesure» entre Québec et des villes «comme Laval». «Quand le gouvernement a refusé de modifier le système, ils l'ont perverti en s'arrangeant pour que ce soit leurs amis qui siègent aux comités de sélection. Tandis que chez nous, c'étaient nos ingénieurs qui siégeaient, pas les petits amis de M. L'Allier.»

Le Devoir

Des quotas pour les demandeurs d'asile torturés?

Leurs soins seraient trop coûteux au goût d'Ottawa

BENJAMIN SHINGLER

Le gouvernement fédéral a examiné la possibilité d'établir des quotas pour restreindre l'accès aux demandeurs d'asile victimes de torture ou de traumatismes dans leur pays, afin d'économiser sur les soins de santé qu'on devrait ensuite leur prodiguer, selon un document obtenu par La Presse canadienne.

Le personnel du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a reçu l'an dernier la consigne de trouver des façons de limiter l'accès aux réfugiés qui auraient besoin de beaucoup d'aide dans l'avenir. L'objectif de cette directive, qui émanait de l'ancien titulaire de ce ministère, Jason Kenney, était de trouver des façons de réaliser des économies dans les réseaux de la santé. On a fourni à M. Kenney une série de suggestions en ce sens. Le personnel du ministère a entre autres proposé de plafonner l'accès aux réfugiés aveugles, à ceux qui affichent des retards de développement, ou encore à ceux qui ont été victimes de traumatismes et de torture.

On s'inquiétait cependant que ce type de mesures puisse être mal reçues par la population, selon la note de service datée du 11 décembre 2012 dont La Presse canadienne a obtenu copie. «Implanter des quotas pour les réfugiés à besoins particuliers pourrait être perçu comme un renversement de la tradition humanitaire du Canada», peut-on lire dans le document signé par un haut responsable du ministère, Neil Yeates.

Une autre proposition consistait à effectuer des démarches auprès du Haut Commissariat des Nations unies pour inciter l'organisation à modifier les critères de sélection des réfugiés, histoire de faire diminuer le nombre de requêtes. Ces informations font surface alors qu'Ottawa s'appête à revoir en profondeur son système de traitement des demandes d'asile.

Responsabilités humanitaires

L'an dernier, les conservateurs ont dû essuyer de nombreuses critiques après avoir annoncé des compressions dans le financement des soins de santé pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. Des statistiques du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration montrent qu'entre 2006-2007 et 2011-2012, le montant alloué à ce programme est passé de 48,3 millions à 82,9 millions.

Une porte-parole du ministère, Andrea Khanjin, a refusé de dire si Ottawa envisageait toujours de suivre l'une des suggestions contenues dans le document, qui était lourdement caviardé. «Je peux vous assurer que notre gouvernement conservateur continuera à accorder l'asile aux populations les plus vulnérables», a-t-elle écrit dans un courriel.

Mais déjà, certains groupes craignent qu'Ottawa ne donne la priorité aux bénéfices économiques au détriment de ses responsabilités humanitaires. «Ce que nous percevons, c'est que tout est modulé dans l'objectif global de servir les besoins économiques du Canada», a déploré Janet Dench, directrice exécutive du Conseil canadien pour les réfugiés.

La Presse canadienne

Congédié?
Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514.845.5545

L'ex-conseiller du PM au Québec passe aux relations publiques

Ottawa — L'ancien conseiller du premier ministre pour le Québec André Bachand, qui a quitté le bureau de Stephen Harper en juillet, poursuivra sa carrière au sein de la firme de relations publiques Earncliffe. M. Bachand s'était joint à l'équipe de M. Harper après l'élection de mai 2011, revenant de Paris où le premier

ministre l'avait nommé ambassadeur à l'UNESCO. Il a en outre été maire d'Asbestos puis député progressiste-conservateur, avant de claquer la porte du nouveau Parti conservateur fusionné. En vertu de la Loi sur la responsabilité, M. Bachand ne pourra pas faire de lobbying pendant cinq ans. Mais il pourra participer aux autres services offerts par la boîte de consultants en offrant notamment des conseils stratégiques ou de gestion de crise. Catherine Loubier, qui a travaillé pour les ministres

Lawrence Cannon et Denis Lebel, a succédé à M. Bachand.
Le Devoir

Un ex d'UM rejoint la Coalition Montréal

Ancien membre d'Union Montréal, le conseiller Christian G. Dubois a décidé de se joindre à l'équipe du candidat à la mairie de Montréal Marcel Côté et briguera la mairie de Pierrefonds-Roxboro pour la Coalition Mont-

réal. M. Dubois, qui siège comme conseiller depuis 2005 dans le district de Bois-de-Liesse, est responsable de la sécurité publique au comité exécutif de la Ville. Lors d'un point de presse mardi matin, Marcel Côté a aussi présenté les candidats qui tenteront de se faire élire aux postes de conseillers, il s'agit de Suzanne Marceau, vice-présidente de la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, de David-James Smith, de Linton Garner et d'Odette Maltais.
Le Devoir

ACTUALITÉS

La fin de la générosité



MANON CORNELLIER
à Ottawa

Lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir en 2006, ils ne cachaient pas vouloir réformer en profondeur le système de détermination du statut de réfugié. En matière de droit d'asile, leurs objectifs étaient clairs : décourager les fraudeurs, n'accueillir que les « vrais réfugiés », accélérer le traitement des demandes, réduire l'arriéré des demandes en attente. Ils se défendaient de vouloir fermer la porte aux réfugiés.

Sept ans plus tard, cependant, le nombre de personnes ayant fait une demande d'asile en sol canadien est passé de 34 822 en 2008 à 20 268 l'an dernier. Et les chiffres pour 2013, première année de l'entrée en vigueur de la réforme, annoncent une baisse encore plus marquée. Durant les six premiers mois de 2012, 10 375 personnes ont fait une demande d'asile en sol canadien. Durant les six premiers mois de 2013, seulement 4 558 personnes ont fait de même, selon les données de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR).

Il faut croire que c'est ce que souhaitait le gouvernement, puisqu'il a réduit, pour 2013, ses cibles en matière d'accueil de personnes à protéger ou acceptées pour motifs humanitaires et d'intérêt public. Selon son plan 2012, il prévoyait accueillir entre 22 500 et 27 000 personnes dans la première catégorie et entre 7 600 et 7 800 personnes dans la seconde. Son plan pour 2013 combine les deux groupes pour un total possible d'admissions allant de 24 000 à 29 000.

Mais comme le souhaitait le gouvernement, l'arriéré de demandes en attente de traitement a diminué, passant de 36 355 en juin 2012 à 26 795 en juin 2013. (En même temps, il faut savoir que l'arriéré de demandes d'asile est passé de près de 20 000 en juin 2006 à plus de 50 000 en septembre 2008. La responsabilité de ce rebond reposait entièrement sur les épaules du gouvernement Harper, qui avait tardé pendant plus de deux ans à pourvoir plusieurs postes de commissaires chargés de traiter ces demandes, comme l'avait révélé l'ancienne vérificatrice générale Sheila Fraser.) Quant au traitement des demandes, il se serait accéléré depuis janvier.

On pourrait donc dire que c'est, d'une certaine manière, « mission accomplie ». Mais à quel prix ?



Le *statu quo* ne pouvait prévaloir. Le système d'asile est enrayé depuis la fin des années 1980. Un demandeur d'asile pouvait attendre des années avant d'être fixé sur son sort. La multiplication des recours avait pour but d'éviter les déportations injustes, mais le système était engorgé et des fraudeurs en prenaient avantage. Tous les gouvernements ont tenté de s'attaquer au problème, sans grand succès. Et les solutions n'ont jamais fait consensus.

Celles des conservateurs non plus, d'autant moins qu'elles viennent toujours enrobées d'un discours transpirant et nourrissant la méfiance à l'endroit des demandeurs d'asile.

Prenez l'amalgame fréquent que l'ancien ministre de l'Immigration, Jason Kenney, a fait entre réfugiés roms, crime organisé et fraude afin de mieux faire passer sa réforme. En vertu de celle-ci, les personnes originaires de pays jugés sûrs — comme la Hongrie, d'où viennent la plupart des demandeurs roms — verront leur demande examinée plus rapidement, sans possibilité d'appel, et leur renvoi éventuel accéléré.

Et la liste des pays « désignés » ne sera pas établie par un comité d'experts indépendants, un compromis que M. Kenney avait accepté en 2010 pour obtenir l'appui de l'opposition. Une fois majoritaires, les conservateurs sont revenus sur leur parole à ce sujet en plus d'éliminer le droit d'appel des demandeurs originaires de pays désignés.



Pendant ce temps, le nombre de réfugiés syriens explose, et une intervention militaire, que le Canada appuie sans vouloir y participer, ne fera qu'aggraver les choses. Ottawa dit vouloir apporter sa contribution pour les réfugiés qui fuient les combats, mais le fait-il ?

Loin de là, comme le montrait ma collègue Marie-Pier Frappier mardi. En deux ans, le gouvernement, qui peut lui-même parrainer des réfugiés ou encore permettre le parrainage de ces derniers par des organismes privés, a à peine entrebâillé la porte. De janvier 2011 à juin dernier, seulement 53 Syriens ont bénéficié d'un tel parrainage. En fait, plus de Syriens ont fait eux-mêmes le chemin jusqu'au Canada pour y demander l'asile, soit 350 en 2012 et 202 depuis le 1^{er} janvier dernier.

Ottawa a annoncé cet été qu'il parrainerait, mais sur deux ans, 200 Syriens vulnérables et permettrait le parrainage privé de 1100 autres. Une goutte d'eau dans l'océan ! Le Haut Commissariat aux réfugiés des Nations Unies (HCR) estime le nombre de déplacés syriens à 1,8 million.

Inspiré par ses citoyens, le Canada a su faire beaucoup mieux par le passé. Pour les Ougandais, les Vietnamiens, les Chiliens. Assez pour qu'en 1986, le HCR décerne à « peuple canadien » la médaille Nansen en reconnaissance de sa « contribution importante et soutenue à la cause des réfugiés ». A voir le chemin parcouru depuis, une bonne partie a reculé, on désespère de mériter encore cet honneur.

mcornellier@ledevoir.com

Rentrée scolaire retardée à l'école Victor-Doré

La grève dans la construction et le désamiantage ont prolongé le chantier

LISA-MARIE GERVAIS

Les élèves de l'école Victor-Doré, un établissement mont-réalais pour enfants lourdement handicapés, n'ont pas pu rentrer en classe comme tout le monde, le 28 août dernier. La grève dans la construction et, surtout, des travaux plus importants que prévu, notamment pour désamianter, ont obligé à reporter de deux semaines la rentrée des classes, a appris *Le Devoir*.

Selon la directrice Anne Alexandre, il n'était pas question de faire rentrer les enfants à l'école s'il y avait des risques pour leur santé. Les élèves de Victor-Doré, une sorte d'« école-hôpital » qui compte sur le soutien de l'hôpital Sainte-Justine, ont des handicaps moteurs ou des déficiences intellectuelles sévères. Certains doivent être gavés à l'aide d'une sonde.

« Il fallait s'assurer que l'ensemble des nouveaux locaux et même les anciens avaient été nettoyés de fond en comble et que la qualité de l'air soit recommandable pour nos enfants qui ont des problèmes de santé divers », a expliqué M^{me} Alexandre, ce qui n'était pas le cas la semaine dernière. « Mais le 16 septembre, c'est clair qu'on va être prêts ! »

Tests sur la qualité de l'air

Elle affirme toutefois que des tests de qualité de l'air ont été régulièrement menés et que les enfants ont toujours eu un air respirable et raisonnablement sain durant toute l'année qu'a duré les travaux d'agrandissement de l'école en partie installée dans des roulottes temporaires.

« La qualité de l'air n'a jamais vraiment présenté un défi. C'est plutôt le bruit qui a été le plus polluant et le plus ennuyeux », a-t-elle indiqué.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'école Victor-Doré accueille quelque 170 enfants âgés de 4 à 13 ans et la demande ne cesse d'augmenter.

La Commission scolaire de Montréal (CSDM) confirme qu'un retard de dix semaines a été enregistré, et quasi résorbé, en raison de divers imprévus. Des problèmes de sol instable, qui ont nécessité des travaux d'excavation et des aménagements supplémentaires, sont responsables

de la moitié du retard du chantier. À lui seul, le désamiantage, plus important que prévu, a ralenti les travaux de trois semaines.

« En ouvrant les murs, c'est sûr qu'il y a plus de désamiantage à faire », a indiqué Alain Perron, porte-parole de la CSDM. Les coûts liés à ce retard demeurent jusqu'ici inconnus, a-t-il ajouté.

Et les enfants ?

Constatant que l'école ne serait pas prête, la direction a avisé tous les parents dès la mi-août. « On demandait aux parents quels étaient leurs besoins. Ce n'est pas évident d'avoir les enfants toujours à la maison. Certains avaient besoin de répit », a expliqué Lise Dupont, présidente du conseil d'établissement et maman d'un garçon atteint de paralysie cérébrale. Il leur a été proposé d'envoyer leurs enfants à l'école Joseph-Charbonneau, qui a un mandat similaire à celui de Victor-Doré, mais accueille les jeunes de 13 à 21 ans. Une vingtaine de parents se sont prévalus de l'offre.

Ce camp de jour, qui a lieu dans le gymnase, permet ainsi aux enfants de reproduire la routine des jours d'école, ce qui les sécurise. « Si mon fils n'était pas retourné à sa routine d'école, j'aurais eu une crise », confie M^{me} Dupont. « Les enfants aiment se retrouver, ils se reconnaissent. »

En 2010, Michelle Courchesne, alors ministre de l'Éducation, avait annoncé un investissement de 16 millions pour l'agrandissement et la rénovation de ces deux écoles pour enfants handicapés, qui doivent desservir tout l'ouest du Québec en raison de leur caractère « suprarégional ». L'école Victor-Doré accueille quelque 170 enfants et la demande ne cesse d'augmenter.

Le Devoir

CAMPUS OUTREMONT

Feu vert au quartier universitaire de 350 millions

MARCO FORTIER

Le gouvernement Marois donne le feu vert à l'érection d'un nouveau quartier universitaire de 350 millions dans l'immense terrain vague situé entre les arrondissements d'Outremont et de Parc-Extension, au centre de Montréal.

Ce terrain, grand comme les deux tiers du parc Lafontaine, accueillera le Complexe des sciences de l'Université de Montréal, 1300 logements et quatre parcs publics. L'État québécois investira 173,4 millions dans le projet. Il s'agit du plus important investissement gouvernemental de l'histoire récente dans un immeuble universitaire, a souligné la première ministre Pauline Marois en confirmant l'appui de Québec au projet, mardi après-midi.

« L'annonce d'aujourd'hui confirme que l'engagement [du gouvernement] est solide », a précisé Pierre Duchesne, ministre de l'Enseignement supérieur.

La première ministre, deux ministres, le maire de Montréal et une série de personnalités des milieux de l'enseignement et des affaires ont assisté à l'annonce du projet, mardi, sous un chapiteau blanc planté au milieu du terrain vague. Le sol boueux, qui a accueilli durant un siècle la gare de triage du Canadien Pacifique, a été décontaminé au cours de la dernière année au coût de 17 millions (la facture prévue était de 18 millions).

Budgets à respecter

Échaudé par le fiasco de l'ilot Voyageur de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), dans lequel plus de 200 millions en fonds publics ont été engloutis, le gouvernement Marois compte s'assurer que le projet respecte les budgets prévus. L'Université de Montréal a mis sur pied un comité de suivi où siègent deux membres internes et cinq membres externes. Et Infrastructure Québec fait une « revue diligente » du dossier, a précisé le ministre Duchesne.

« C'est un projet nécessaire. Nous manquons d'espace sur le mont Royal », a expliqué Guy Breton, recteur de l'Université de Montréal. L'établissement accueille 61 000 étudiants, soit 12 000 de plus qu'en 2000. Le nouveau campus, situé à environ un kilomètre des terrains actuels de l'université, permettra de préserver le flanc du mont Royal, a souligné M. Breton.

Marois dit avoir ramené « le calme » au Québec

L'élection du gouvernement péquiste, il y a près d'un an, a ramené « le calme » au Québec après la fin de règne mouvementée de Jean Charest, a fait valoir la première ministre Pauline Marois, mardi matin. « On a mis de côté les crises politiques et les divisions qu'on avait au Québec », a déclaré M^{me} Marois lors d'un discours devant une salle bondée d'étudiants de science politique de l'Université de Mont-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Pauline Marois compte s'assurer que le projet respecte les budgets prévus.

Le Complexe des sciences comprendra un pavillon de recherche, un pavillon d'enseignement, une bibliothèque et un stationnement. Les départements de chimie, de physique, de sciences biologiques et de géographie emménageront dans ces nouveaux bâtiments. Après des travaux d'infrastructures et de voirie dans les prochains mois, la construction des bâtiments doit commencer en 2015 et prendre fin à l'automne 2018, a indiqué le recteur.

En plus de l'investissement de 173,4 millions de Québec, l'Université de Montréal et la Ville contribueront financièrement aux travaux. La campagne de financement Campus Montréal, dirigée par John Parisella, investira de son côté 100 millions dans le projet.

Le Devoir

CÉGEP

L'ajout d'un cours d'histoire obligatoire coûterait 17 millions

LISA-MARIE GERVAIS

L'ajout d'un cours obligatoire d'histoire au cégep coûterait 17 millions. C'est le calcul que fait la Fédération des cégeps, constatant qu'un nouveau cours de 45 heures nécessiterait l'équivalent de 250 enseignants à temps plein. « C'est facile. On sait ce que ça prend comme équivalent à temps complet pour les autres cours et on fait une règle de trois », a expliqué Jean Beauséne, le président-directeur général de la Fédération des cégeps.

Il accueille positivement l'annonce faite lundi par le ministre de l'Enseignement supérieur, Pierre Duchesne, de concert avec sa collègue ministre de l'Éducation, Marie Malavoy, qui promet des changements en histoire au primaire et secondaire. Mais la « bonne nouvelle » vient surtout du fait que le ministre ait indiqué que l'implantation du cours au collégial, prévue pour l'automne 2014, pourrait être reportée si nécessaire. « Il y a une ouverture à ce que le cours ne se donne pas dès l'an prochain, on est assez rassurés », a confié M. Beauséne.

Si elle salue l'annonce, la Fédération étudiante collégiale (FECQ) consultera ses membres pour connaître leur opinion détaillée. Mais d'emblée, elle s'inquiète de la place qu'occupera un tel cours obligatoire au sein de la formation générale aux côtés de cours comme philo, anglais, éducation physique et français. M. Duchesne ayant précisé qu'il n'était pas question de supprimer l'un de ces cours. « Rajouter un cours de cinq heures [3 heures + les heures à mettre hors du cours], c'est beaucoup pour quelqu'un qui étudie déjà 50 heures par semaine », a soutenu Eliane Laberge, présidente de la FECQ. Les étudiants en techniques dites « lourdes » comme la thanatologie, par exemple, ont des horaires très chargés.

Le ministre Duchesne n'a pas non plus écarté la possibilité de transformer l'un des deux cours complémentaires en cours d'histoire obligatoire, mais, interroge M^{me} Laberge, qu'arrivera-t-il des étudiants en techniques, qui n'en ont déjà qu'un seul ?

Un peu rapide

Une implantation à l'automne 2014, « c'est rapide », convient la FECQ. « Nous, on veut que ce soit bien fait. On ne veut pas que ce soit une répétition de ce que les étudiants auront vu en 3^e et 4^e secondaire », a averti M^{me} Laberge.

Jean Beauséne dit faire confiance au ministre quant aux démarches légales à faire. Il rappelle toutefois que techniquement, selon l'article 17 du Régime des études collégiales, le collège doit faire connaître à l'étudiant la description des programmes offerts, et ce, dès l'admission, en mars. « Mais si la souplesse [du ministre] est là, pour moi, il n'y a plus rien d'impossible », a-t-il conclu.

Le Devoir

Lire aussi • Occasion à saisir. Un éditorial d'Antoine Robitaille. Page A 6

ACTUALITÉS

JACQUES HENRIPIN 1926-2013

Le père de la démographie au Québec s'éteint

JEAN-FRÉDÉRIC LÉGARE-TREMBLAY

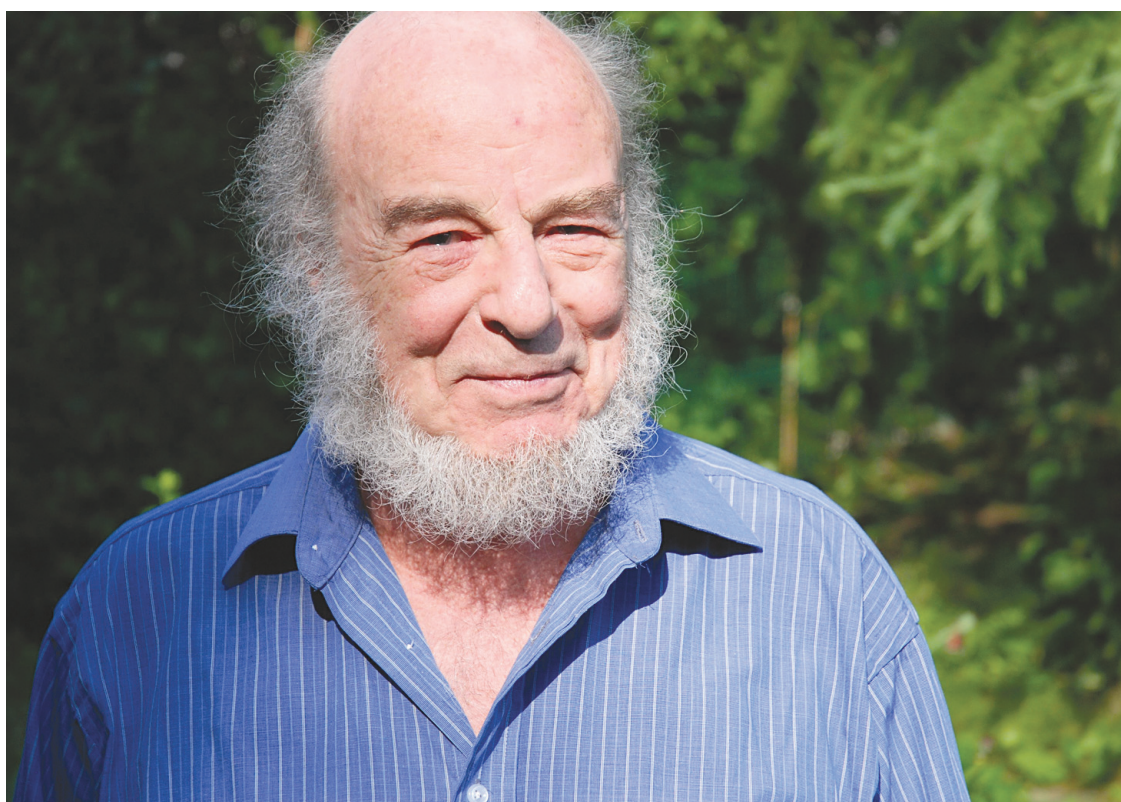
Le démographe Jacques Henripin aura été un chercheur prolifique et un intellectuel public pugnace jusqu'à la fin. Il y a à peine deux ans, il donnait encore de vigoureux coups de griffe dans *Ma tribu*. Un portrait sans totem ni tabou, un essai sur la situation des Canadiens français du Québec. Mais tôt lundi matin, dans un hôpital de Montréal, le père de la démographie au Québec a succombé à un cancer, à l'âge de 87 ans.

Si on lui accole le titre vénérable de «père» de cette discipline, c'est qu'il fut le fondateur du Département de démographie de l'Université de Montréal en 1964. Jacques Henripin, qui était alors revenu de l'Université de Paris depuis une dizaine d'années, était encore l'un des rares représentants de la discipline au Québec.

Tirer des enseignements utiles

Après la défense de sa thèse sur la nuptialité et la fécondité dans le Canada du XVIII^e siècle, M. Henripin a rapidement mis l'histoire de côté pour privilégier les aspects sociaux contemporains de la démographie, ce qui en a fait un universitaire impliqué dans les débats de son temps. «Il était incapable de faire des travaux sans en tirer des enseignements utiles pour le débat public», relate Réjean Lachapelle, l'un de ses premiers étudiants à l'Université de Montréal et coauteur, avec lui, d'une vaste étude sur la situation démographique au Canada en 1980.

Dès les années 1960, les études démographiques pilotées par M. Henripin ont



JEAN-FRÉDÉRIC LÉGARE-TREMBLAY

Natif de Lachine, Jacques Henripin a fondé le Département de démographie de l'Université de Montréal en 1964.

éclairé plusieurs débats publics, de la commission Parent (enseignement) à la commission Laurendeau-Dunton (bilinguisme et biculturalisme), en passant par la commission Gendron (langue française). Il fut également l'un des rares hommes à siéger à la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada.

L'universitaire — dont la notoriété dans les sciences humaines lui a valu d'être l'un des rares intellectuels québécois mentionnés dans *Le déclin de l'empire américain* de Denys Arcand, en 1986 — s'intéressait grandement aux questions de natalité. Il a

d'abord étudié la baby-boom, pour ensuite suivre de près le faible taux de fécondité au Québec, et s'en inquiéter. «Peut-être suis-je sentimental, mais qu'une espèce animale décide de ne plus se reproduire, je trouve ça inquiétant», disait-il à *Devoir* en 2007.

Jacques Henripin était ainsi très favorable aux politiques visant à encourager la natalité, tels les congés parentaux et les allocations familiales.

Vieillesse de la population

Le démographe était également très préoccupé par le vieillissement de la population. «Il s'inquiétait du défi que cela

représente pour les pouvoirs publics, notamment sur le plan des régimes de retraite publics», indique l'une de ses premières étudiantes, Évelyne Lapiere-Adamczyk, aujourd'hui professeure émérite au Département de démographie de l'Université de Montréal.

Ses positions ont maintes fois soulevé la controverse, mais il l'accueillait volontiers. «Il adorait la polémique, assure Réjean Lachapelle. Mais il était très attaché aux faits. Et lorsqu'on lui en présentait qui le contredisaient, il pouvait rapidement changer d'idée. C'est une chose rare.»

Le Devoir

FUSILLADE AU MÉTROPOLIS

Bain veut l'aide juridique pour cause d'endettement

Richard Henry Bain, accusé de meurtre prémédité relativement à la fusillade survenue au Métropolis lors de la soirée électorale du Parti québécois le 4 septembre dernier, affirme être trop endetté pour se payer un avocat.

Bain a comparu mardi, près d'un an jour pour jour après le drame. Denis Blanchette, technicien de scène de 48 ans, aurait tenté d'empêcher le tireur d'entrer dans la salle de spectacles montréalaise lorsqu'il a été tué. Son collègue Dave Courage, âgé de 27 ans, a été grièvement blessé.

La première ministre Pauline Marois a plus tard convenu qu'elle avait été la cible d'un attentat politique.

Mardi, Bain a affirmé à la Cour supérieure du Québec qu'il voulait obtenir l'aide juridique, bien qu'on lui ait déjà refusée. Le juge Marc Déva a précisé que l'accusé devait se trouver un avocat d'ici le 4 novembre, date à la

quelle il allait fixer la date du début de son procès.

Bain réclame de la Couronne qu'elle lui rende son camion, saisi après le drame, qui, soutient-il, contient 10000\$ de bijoux. Il pourrait alors vendre ces bijoux ainsi que le véhicule pour obtenir de l'argent comptant.

Le juge David était visiblement irrité par le comportement de l'accusé durant la brève comparution de mardi et la somme de ne pas l'interrompre lorsqu'il parle.

Alors qu'il quittait la salle d'audience, Bain a lancé en anglais qu'il s'agissait d'une «cour kangourou» — une expression anglaise qui désigne un tribunal qui ne respecte pas les droits et la loi.

Richard Henry Bain fait face à plus d'une douzaine de chefs d'accusation, en plus de celle — la plus grave — de meurtre prémédité.

La Presse canadienne

Procès de Magnotta: la conférence préparatoire aura lieu le 9 octobre

La conférence préparatoire au procès du présumé tueur Luka Rocco Magnotta aura lieu le 9 octobre. La Cour supérieure du Québec a fixé la date mardi, alors que débutait la session d'automne du tribunal. Le porte-parole de la Couronne, Jean-Pascal Boucher, affirme que l'objectif de cette rencontre entre les procureurs de la Couronne et

les avocats de Magnotta est de préparer les deux parties au procès, qui doit s'ouvrir le 9 septembre 2014. L'accusé a été arrêté à Berlin en juin 2012, après une chasse à l'homme internationale. Cinq chefs d'accusation pèsent sur lui en lien avec la mort et le démembrement de Jun Lin, un étudiant chinois en génie à l'Université Concordia. Il est accusé notamment de meurtre au premier degré, d'outrage à un cadavre et de harcèlement criminel envers Stephen Harper et d'autres députés. Magnotta, 33 ans, a plaidé non coupable à tous les chefs.

La Presse canadienne

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Avis public

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance du 3 septembre 2013 les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

• **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-215**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « Course lumière », qui aura lieu au parc Maisonneuve le 7 septembre 2013, entre 18 h à 22 h, et ce, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M.), chapitre B-3, article 20).

• **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-216**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « Repas champêtre », qui aura lieu au parc Père-Marquette le 11 septembre 2013 ou le 12 septembre 2013 en cas d'intempéries, entre 10 h et 14 h 30, et ce, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M.), chapitre B-3, article 20).

• **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-217**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « Campagne de charité en milieu de travail du gouvernement du Canada », qui aura lieu au parc Lafond le 11 ou le 12 septembre 2013 en cas d'intempéries, entre 10 h et 15 h, et ce, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M.), chapitre B-3, article 20).

• **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-218**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « Rosemont rythmes et couleurs », qui aura lieu au parc Père-Marquette les 13, 14 et 15 septembre 2013, entre 12 h et 23 h, et ce, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M.), chapitre B-3, article 20).

• **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-219**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « Rosemont rythmes et couleurs », qui aura lieu au parc Père-Marquette les 13, 14 et 15 septembre 2013, entre 12 h et 23 h, et ce, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M.), chapitre P-1, articles 3 et 8).

• **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-220**, permettant la vente et la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « Pop up culinaire - Dandurand », qui aura lieu le 14 septembre 2013, entre 13 h et 23 h, sur la rue Dandurand, entre la rue Fullum et l'avenue des Érables dans des kiosques aménagés à cette fin, et ce, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M.), chapitre P-1, articles 3 et 8).

• **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-221**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « Animation de rue », qui aura lieu sur la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon Est, du 15 septembre 2013 au 18 octobre 2013, entre 12 h et 20 h, et ce, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M.), chapitre B-3, article 20).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 4 septembre 2013

M^e Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

(Article 102(4) de la Loi)
Dans l'affaire de la faillite de :
VENTIPLUS INC.

Avis est par les présentes donné que la faillite de VENTIPLUS INC., 112 14^e Avenue, Deux-Montagnes, Québec, J7R 3V8, Canada est survenue le 23^e jour d'août 2013, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12^e jour de septembre 2013 à 13:30 heures, au Bureau du syndic - Laval, 1555, boul. de L'avenir, Bureau 306, Laval (Québec).

Daté à Montréal, Québec 26^e jour d'août 2013.
Guylaine Houle, Syndic
PIERRE ROY & ASSOCIÉS INC., Syndic
1290, rue Saint-Denis
Bureau 802
Montréal (QC) H2X 3J7
Tél. : (514) 282-8667
Télééc. : (514) 282-9667

Avis public

Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS
Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 4 juillet 2013, a adopté le règlement suivant :

RCG 13-013 Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer les travaux de démolition et reconstruction de la caserne no 75, dans l'arrondissement d'Outremont
Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 29 août 2013. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/Reglements
Montréal, le 4 septembre 2013

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon

Hydro
Québec
Distribution

AVIS PUBLIC

À la suite de la publication par le gouvernement du Québec d'un projet de règlement portant sur le lancement d'un appel d'offres pour 450 mégawatts d'énergie éolienne, Hydro-Québec Distribution désire informer les entités intéressées à soumissionner qu'elle prévoit exiger que le soumissionnaire dispose, au moment du dépôt des soumissions, de mesures de vent provenant d'instruments de mesure de vent installés sur le site décrit dans la soumission pour une durée minimale de huit (8) mois, y compris la période du 1^{er} décembre d'une année donnée au 31 mars de l'année suivante.

Les mâts météorologiques doivent être équipés d'anémomètres et de girouettes fonctionnant simultanément. Les mesures de vent doivent être effectuées à plus d'un niveau et la hauteur du niveau le plus élevé de chaque mât météorologique doit être supérieure ou égale à 50 mètres.

Les intéressés sont également invités à consulter le site Web d'Hydro-Québec pour obtenir des informations supplémentaires au sujet des appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution, à l'adresse suivante :

www.hydroquebec.com/distribution/fr/marchequbecois

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à nos activités d'approvisionnement en électricité.

Direction – Approvisionnement en électricité
Hydro-Québec Distribution

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340 Courriel : avisdev@ledevoir.com

Sur Internet : www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appeils-d-offres

LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ
AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :
LES PLACEMENTS SHAMA INC., corps politique légalement constitué selon la Loi, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 185 boul. Brunswick, dans la ville de Pointe-Claire, province de Québec, H9R 5N2.

Débitrice
AVIS est par les présentes donné que la faillite de LES PLACEMENTS SHAMA INC. est survenue le 22^e jour d'août 2013 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12^e jour de septembre 2013 à 10 h 00, au bureau du syndic KPMG inc., 600 boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1500, Montréal, Québec.

Daté le 4^e jour de septembre 2013, à Montréal.
KPMG INC.
Syndic à l'actif de Les Placements Shama inc.
Dev A. Coosse, CIRP, Syndic
600, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1500
Montréal (QC) H3A 0A3
Téléphone : (514) 840-2555
Télécopieur : (514) 840-2121

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
District de Labelle
Localité de Mont-Laurel
No : 560-32-004017-139
COUR DU QUÉBEC
Chambre civile
Petites créances
DÉMONETTE COMMUNICATIONS INC
Partie demanderesse

MÉTRO CAISSES (9192-1783 Québec inc.)
Partie défenderesse
ASSIGNATION (139 C.p.c.)
PAR ORDRE DU TRIBUNAL :
Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec du district de Labelle une demande en justice. Une copie de cette demande et de l'avis des options au défendeur ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de Mont-Laurel situé au 645, rue de la Madone.
Il est ordonné à la partie défenderesse d'informer le greffier de l'option choisie dans un délai de trente (30) jours de la publication de la présente ordonnance. À défaut de ce faire, jugement pourra être rendu contre la partie défenderesse sans autre avis ni délai.
À Mont-Laurel, le 26 août 2013
Chantal Disabrais
Greffière adjointe

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
CAUSE NO : 500-22-205130-134
COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
NISSAN CANADA INC.
Demanderesse
c.
SIMON LACHANCE et REMY VALOIS
Défendeurs

ASSIGNATION
ORDRE est donné à SIMON LACHANCE et REMY VALOIS de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame E., Montréal, Québec, dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
À défaut de comparaitre dans ce délai, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.
Soyez avisé que la présente requête, avis au défendeur, DEMANDE DE TRANSFERT RELATIVE À UNE PETITE CRÉANCE et PIÈCES P-1 à P-3 sera présentée pour décision devant le tribunal le 29 octobre 2013, à 9 h, en salle 2.06, au palais de justice de Montréal.
Des copies de la procédure écrite ci-dessus ont été laissées au greffe de cette cour à l'intention de SIMON LACHANCE et REMY VALOIS.
Montréal, le 29 août 2013
RUXANDRA IEPAN
GREFFIER ADJOINT

AVIS DE RADIATION TEMPORAIRE
N° 20-2013-00576
En vertu des articles 156 et 180 du Code des professions, RLRQ, chapitre C-26, avis est donné que :
THERESA IAIZZO, infirmière, titulaire du permis n° 205 0790, a été déclarée coupable par le Conseil de discipline de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec d'avoir commis, entre novembre 2010 et juin 2011, des actes dérogatoires alors qu'elle exerçait sa profession à Montréal, à savoir :

- Avoir fait preuve de négligence à de nombreuses reprises en ne respectant pas les principes et méthodes d'administration des médicaments, contrevenant ainsi à l'article 45 du Code de déontologie des infirmières et infirmiers, R.R.Q., c. I-8, r. 9 (1 chef);
 - Avoir fait preuve de négligence dans les soins et traitements en lien avec le suivi diabétique d'un client, et ce, à plusieurs reprises, contrevenant ainsi à l'article 44 du Code de déontologie des infirmières et infirmiers, R.R.Q., c. I-8, r. 9 (1 chef);
 - Avoir fait preuve de négligence dans les soins et traitements en lien avec l'évaluation et le soulagement de la douleur de clients et avoir omis de prendre les moyens raisonnables pour assurer la continuité des soins et traitements, et ce, à de nombreuses reprises, contrevenant ainsi à l'article 44 du Code de déontologie des infirmières et infirmiers, R.R.Q., c. I-8, r. 9 (1 chef);
 - Avoir fait preuve de négligence en omettant d'administrer du Tamiflu à plusieurs clients, contrevenant ainsi à l'article 45 du Code de déontologie des infirmières et infirmiers, R.R.Q., c. I-8, r. 9 (1 chef).
- Le 26 juillet 2013, le Conseil de discipline a imposé à l'intimée une période de radiation temporaire du Tableau de l'Ordre d'une durée de quatre (4) mois. La décision est exécutoire depuis le 30 août 2013. Par conséquent, THERESA IAIZZO est radiée du Tableau de l'Ordre à compter du 30 août 2013, et ce, jusqu'au 30 décembre 2013 inclusivement.
- La secrétaire du Conseil de discipline

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS AUX CRÉANCIERS
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES donné que CHANTAL ASSELIN DERMÉCOLOGIE INC., société légalement constituée ayant sa place d'affaires au 587, boul. d'Youville, Châteauguay, Québec, a fait cession de ses biens le 21 août 2013 entre les mains de PINSKY, BISSON INC., et que la première assemblée des créanciers se tiendra le 10 septembre 2013 à 11h00, au bureau du Syndic, 96, rue Turgeon, bureau 300, Ste-Thérèse, Qc, J7E 3H9.
DATE À STE-THÉRÈSE, ce 27 août 2013.
Éric Bisson, CPA, CA, CIRP, Syndic
Responsable de l'actif

Avis aux créanciers de la première assemblée
Dans l'affaire de la faillite de MARCHÉ COCO INC.
Avis est par les présentes donné qu'une ordonnance de séquestre a été rendue contre MARCHÉ COCO INC. le 19 août 2013, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 18 septembre 2013, à 9h30, au Bureau du surintendant des faillites, situé au 1155, rue Metcalfe, bureau 1071, Montréal, Québec.
Herbert H. Davis, CIRP
Responsable de l'actif
PSB BOISJOLI INC.
SYNDIC DE FAILLITE
3333, boul. Graham, bureau 400
Montréal (Québec) H3R 3L5
Téléphone : (514) 341-5511
Télécopieur : (514) 807-5310

La pauvreté ne disparaîtra pas d'elle-même.

Faites un don

1-877-488-4222

www.ArmeDuSalut.ca

Un don d'espoir pour la vie

LE MONDE

WIKILEAKS

Manning demande grâce au président Obama

Bradley Manning condamné à 35 ans de prison pour la plus grande fuite de documents secrets de l'histoire des États-Unis a déposé un recours en grâce mardi auprès du président Barack Obama, a annoncé son avocat.

«Le recours en grâce du soldat Manning a été déposé aujourd'hui par notre bureau», a annoncé David Coombs sur Twitter, une information confirmée par le Réseau de soutien de Manning.

L'avocat avait fait part de son intention de déposer ce recours, le 21 août, quand la juge militaire Denise Lind avait annoncé la peine de 35 ans de prison infligée à Manning, reconnu coupable de faits d'espionnage et de fraude pour la fuite de 700 000 documents diplomatiques et militaires.

Amnesty International estime dans un communiqué diffusé notamment par David Coombs que «le président Obama se doit d'accorder sa clémence à Manning pour le temps déjà servi [en prison], pour protéger les lanceurs d'alerte et pour assumer sa responsabilité pour les crimes dévoilés par Manning».

L'organisation non gouvernementale estime que «la lourde peine de Manning contraste avec l'impunité accordée aux responsables de tortures et d'autres graves violations des droits de l'homme qu'il a révélés».

Agence France-Presse

Irak : l'ONU veut une enquête sur une tuerie dans un camp

La mission de l'ONU en Irak a demandé mardi au gouvernement de Bagdad une enquête «impartiale» et «sans délai» sur une tuerie qui a fait au moins 52 morts dans un camp d'exilés iraniens. L'ONU, qui a dépêché des observateurs lundi au camp d'Achraf, au lendemain de la tuerie, affirme y avoir vu 52 corps. «Tous les morts semblaient porter des traces de blessures par balles, la plupart à la tête et dans le haut du corps, et plusieurs d'entre eux avaient les mains attachées derrière le dos», a affirmé l'ONU dans un communiqué. Les Moudjahidines du peuple, un groupe opposé au régime de Téhéran dont une centaine de membres habitaient ce camp, au nord-est de Bagdad, ont accusé les forces de sécurité irakiennes de massacre, ce que dément Bagdad qui affirme que ses forces ont riposté à une attaque des exilés. Les observateurs se sont entretenus séparément avec les survivants du camp et avec le commandant de la police de la province de Diyala.

Agence France-Presse

Colombie : entente avec les mineurs indépendants

Après un mouvement de protestation de plus d'un mois, les mineurs indépendants en Colombie ont signé mardi un accord provisoire avec le gouvernement, actuellement confronté à une importante crise sociale. «Nous avons enfin signé un accord préalable avec le gouvernement et demain, nous aurons une réunion pour officialiser la suspension de la grève. Mais les négociations vont se poursuivre», a indiqué Ruben Dario Gomez, porte-parole des mineurs. Depuis la mi-juillet, des milliers de mineurs, qui extraient sans permis de l'or, du charbon, du sel ou encore du sable, avaient lancé un mouvement pour obtenir un statut légal, participant à des blocages routiers organisés par des paysans et des camionneurs.

Agence France-Presse



Des enfants s'amusaient mardi sur le balcon de la chambre d'hôtel qu'ils habitent à Damas.

LOUAI BESHARA AGENCE FRANCE-PRESSE

SYRIE

Les nouveaux touristes à Damas

Nombre de déplacés habitent maintenant dans les hôtels de la capitale

Ce sont les nouveaux «touristes» de Damas : dans des hôtels décrépits, des dizaines de familles de déplacés vivent, certaines depuis plus d'un an, entassées dans des chambres de 15m² où elles cuisinent dans la salle de bain et s'empruntent la machine à laver.

Depuis le début du conflit il y a deux ans et demi, le nombre de Syriens déplacés au sein de leur pays a atteint le chiffre bouleversant de 4,25 millions. S'y ajoutent plus de deux millions de réfugiés, a annoncé mardi le Haut Commissariat pour les réfugiés qui parle de «calamité humanitaire sans équivalent dans l'histoire récente».

Dans un des hôtels bas de gamme du quartier populaire de Marjé à Damas, Hana se souvient de sa grande demeure traditionnelle en pierre basaltique dans le vieux Homs, troisième ville de Syrie dévastée par la guerre. «Il y avait un joli patio, de multiples fenêtres donnant sur la rue. On m'a dit qu'elle a été complètement détruite», dit cette veuve trentenaire entourée de ses deux garçons et sa fille.

En deux ans, elle a changé trois fois d'hôtel, et vit depuis sept mois dans une chambre où sont collés quatre lits face à une télévision. Dans un coin, une valise, la seule qu'elle a pu emmener en fuyant Homs. «On reste toute la journée à regarder des feuilletons ou à cuisiner», dit-elle.

«Regardez ma "cuisine"», lance-t-elle en désignant un petit réchaud rongé par la rouille près du siège des toilettes. Dans d'autres chambres de l'établissement, le papier peint est flétri par l'humidité et des néons clignotent en permanence.

Dans cet hôtel autrefois bondé de pèlerins iraniens se rendant à Sayyeda Zeinab, lieu saint chiite près de Damas, des déplacés de Homs côtoient ceux de la province de Damas, occupant la moitié des 40 chambres, selon des employés de l'établissement.

«J'emprunte parfois la machine à laver de mes voisins de palier, qui sont des déplacés de Harasta», une ville près de Damas où s'affrontent armée et rebelles, indique Hana qui a

perdu son mari, kidnappé puis tué par des inconnus au début du conflit.

«Mon époux était chauffeur de taxi à Homs et gagnait bien sa vie, je n'avais besoin de rien», soupire-t-elle en ajustant son voile multicolore.

Une bienfaitrice l'aidait jusqu'il y a peu, avant de partir à l'étranger, et Hana se retrouve aujourd'hui dans le dénuement le plus total. «Je dois trois mois à l'hôtel», confie-t-elle.

Nombre de déplacés souffrent avant tout d'un sentiment de déchéance. «J'avais un magasin de téléphones portables, je me sentais important. Aujourd'hui, quand on va demander de l'aide à une association caritative, on se sent comme des mendiants», confie Abou Amer, installé dans ce même hôtel depuis un an et sept mois et originaire de Khaldiye, quartier de Homs repris par l'armée fin juillet.

«Vous savez qui nous aide le plus ? Ce sont les églises à Bab Touma», dans le Vieux Damas, assure-t-il.

Le vestibule et les escaliers de l'hôtel sont devenus un espace de jeux pour les enfants de déplacés qui s'amuse à glisser sur la rampe ou bavardent par terre.

Dans la salle à manger, désertée par le service, les tables sont occupées par Abou Amer et ses amis déplacés de Homs, réunis chaque jour pour une partie de cartes.

La plupart de ces hôtels, désertés par les touristes à l'exception de quelques hommes d'affaires arabes, ont baissé leur prix, certains affirmant même qu'ils ont accueilli des déplacés gratuitement. Mais ils ont aussi des frais à couvrir.

«On payait 25 000 livres syriennes par mois [environ 125 dollars], aujourd'hui l'hôtel nous réclame 30 000 livres, car le prix du mazout augmente», indique Abou Amer.

Mais la plupart de ces déplacés dans la capitale préfèrent, malgré tout, cette vie à celle d'un réfugié. «Au moins, on est dans notre pays», dit Hana.

Agence France-Presse

ÉGYPTE

Un tribunal militaire condamne 52 Frères musulmans

Un tribunal militaire égyptien a condamné mardi, pour la première fois depuis la destitution début juillet du président Mohamed Morsi, un membre des Frères musulmans à la perpétuité, et 51 autres à des peines de prison pour l'agression de militaires à Suez.

Cette décision intervient alors que huit combattants islamistes ont été tués dans des frappes militaires aériennes dans le Nord-Sinaï, où des groupes ont multiplié ces dernières semaines les attaques contre les forces de l'ordre.

Selon des responsables de la sécurité, il s'agit de l'opération aérienne «la plus importante de ce type dans le Sinaï».

Les condamnations prononcées par la justice militaire concernent des violences s'étant produites après la dispersion sanglante de partisans

de Mohamed Morsi au Caire le 14 août.

Cette répression dans un bain de sang avait enflammé les pays, provoquant des heurts, notamment à Suez.

Les islamistes jugés étaient accusés d'avoir tiré à la chevrotine et jeté des pierres sur les soldats. L'un d'eux a été condamné à la réclusion à perpétuité, trois à 15 années de prison, tandis que 48 autres ont écopé de peines allant de cinq à dix ans, au terme de trois audiences d'un procès militaire entamé le 24 août.

Face à la répression des nouvelles autorités installées par l'armée, les partisans de M. Morsi ont appelé à manifester en masse mardi pour dénoncer le «coup d'Etat», deux mois jour pour jour après le coup de force des militaires qui s'étaient appuyés pour ce

Agence France-Presse

LES ÉLECTIONS EN ALLEMAGNE

L'économie au cœur d'un ultime duel entre Merkel et son rival

CÉLINE LE PRIOX à Berlin

La chancelière Angela Merkel a dressé mardi le portrait d'une Allemagne forte, tandis que son rival social-démocrate, Peer Steinbrück, l'a accusé d'avoir accru les inégalités, durant leur ultime confrontation directe au parlement avant les législatives du 22 septembre.

«C'étaient quatre bonnes années pour l'Allemagne, car beaucoup de gens vont mieux qu'il y a quatre ans», a lancé la chancelière conservatrice (CDU), lors d'un débat au Bundestag, sous les applaudissements de ses partisans.

Grande favorite dans les sondages pour décrocher un troisième mandat à la tête du pays, Mme Merkel a vanté notamment la forte baisse du chômage et le rétablissement des finances publiques, résultat selon elle d'une

«politique intelligente» associant compétitivité et solidarité, discipline budgétaire et investissements pour la croissance.

Tandis que la chancelière s'est vanté d'avoir obtenu «le plus haut niveau d'emploi que l'Allemagne ait jamais connu» — regrettant toutefois d'avoir toujours trois millions de chômeurs —, son rival social-démocrate (SPD) a souligné que le pays avait «le plus grand secteur à bas salaire en Europe».

Le salaire minimum

M. Steinbrück, qui souhaite introduire en Allemagne un salaire minimum de 8,50 euros de l'heure (11,80\$), a dénoncé «une fracture au sein de la société». «Sept millions de personnes gagnent moins de 8,50 euros», a-t-il critiqué, se référant aux chiffres d'un institut de recherche.

Mme Merkel a cependant défendu son concept de salaire minimum «négocié par branche» entre partenaires sociaux. Des accords couvrant

trois millions de salariés, dont les coiffeurs, le personnel d'entretien et les employés du BTP, ont été acquis durant son mandat, avec un salaire minimum également négocié pour les intérimaires.

La gauche «n'avait rien fait» dans ce domaine quand elle était au pouvoir, a fait valoir la chancelière, tout en concédant qu'il y avait «encore des salaires inacceptables» dans le pays.

M. Steinbrück, qui fut ministre des Finances sous Merkel de 2005 à 2009 dans un gouvernement de grande coalition, s'est montré nettement plus offensif que lors de l'unique débat télévisé entre les deux candidats dimanche, qui s'était soldé, selon les sondages et les commentateurs par un match nul devant 17,64 millions de téléspectateurs.

Sur la crise de l'euro, Mme Merkel a loué sa stratégie de solidarité vis-à-vis des pays en crise en contrepartie de réformes structurelles. Elle a de nouveau écarté toute mutualisation des dettes tant qu'elle serait au pouvoir.

M. Steinbrück, dont le parti a voté au Bundestag toutes les décisions du gouvernement Merkel pour sauver l'euro, l'a accusée d'avoir caché la vérité sur le coût de la crise et d'avoir étouffé les pays du sud de l'Europe par un excès d'austérité.

Il a d'ailleurs vu dans le troisième paquet d'aide à la Grèce récemment annoncé par l'an prochain par le ministre allemand des Finances Wolfgang Schäuble un «l'échec de la gestion de crise».

Les sondages

Dans les sondages de popularité diffusés avant le duel télévisé, environ 20 à 30 points séparaient M. Steinbrück de Mme Merkel qui reste de loin la personnalité politique préférée des Allemands.

Agence France-Presse

Risque de famine au Zimbabwe

Au moins deux millions de Zimbabwéens sur 13 millions vont avoir besoin d'aide alimentaire dans les mois à venir en raison de faibles récoltes et de mauvaises pluies, annonce mardi le Programme alimentaire mondial (PAM). Ce chiffre, compilé par une équipe compo-

sée de représentants du gouvernement, du PAM et d'ONG, est le plus élevé depuis 2009, précise cet organisme de l'ONU. «La faim est en progression au Zimbabwe, où environ un habitant sur quatre des zones rurales risque d'avoir besoin d'une assistance alimentaire durant la période précédant les récoltes au début de l'année prochaine», précise le PAM.

Agence France-Presse

Sudoku par Fabien Savary

			3				7	
	3		7	8				4
6		2			4			
	4						1	
9				2	7	8		
	8	5		1				3
1								
3				5		1	6	9
			7	9		6		

Niveau de difficulté : MOYEN

2468

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

7	8	3	9	1	4	5	2	6
5	9	1	8	2	6	3	4	7
6	2	4	3	7	5	8	1	9
4	1	5	7	3	8	9	6	2
2	3	7	1	6	9	4	8	5
8	6	9	4	5	2	1	7	3
1	7	6	5	8	3	2	9	4
3	4	2	6	9	1	7	5	8
9	5	8	2	4	7	6	3	1

2467

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary
En exclusivité sur le site des Mordus
www.les-mordus.com

ÉDITORIAL

GOUVERNEMENT MAROIS

Vers l'an 2

Le Parti québécois remportait le 4 septembre, voilà un an, les élections par une majorité tout juste suffisante pour former un gouvernement minoritaire. L'attentat contre Pauline Marois, survenu à peine la victoire péquiste confirmée, était annonciateur de turbulences. Elles furent au rendez-vous durant cette première année. Elles le seront aussi durant cet an 2 qui s'amorce.



BERNARD DESCÔTEAUX

ût-il obtenu une majorité à cette élection, le gouvernement Marois aurait pu gouverner autrement. Rappelons-nous l'arrivée du gouvernement Charest en 2003, qui invoqua l'état des finances publiques pour reporter ses engagements électoraux. Majoritaire, il put prendre son temps, luxe que n'a pas eu Pauline Marois.

Les quatre premiers mois du gouvernement Marois furent difficiles. Il n'était pas aussi prêt à gouverner qu'il l'avait prétendu en campagne. L'absence de cohésion de l'équipe, l'inexpérience de plusieurs ministres et la démission du ministre Daniel Breton créèrent une perception négative durable.

D'entrée de jeu, le gouvernement Marois prit des décisions difficiles qui donnèrent du grain à moudre à l'opposition. Rapidement, il annonça la fermeture de Gentilly-2 et le retrait d'une subvention à la mine Jeffrey, qui signaient l'acte de décès des secteurs du nucléaire et de l'amiante et qui entraînaient la perte de centaines d'emplois. De même, sans attendre, il présenta dès novembre un budget d'austérité qui marqua une rupture avec les milieux progressistes qui le reçurent comme une trahison.

Les compressions dans des programmes sociaux et la mise en veilleuse de plusieurs engagements électoraux, dont l'abolition de la taxe santé et le gel du tarif patrimonial d'électricité, n'ont pas encore été oubliées. La stratégie du

gouvernement était de constituer, à la faveur d'une mise en ordre des finances, une marge de manœuvre, de telle sorte que le budget de mars 2014 vienne faire oublier tous ses «reculs». Mais de mois en mois, de nouvelles compressions se sont ajoutées. D'autres viendront. Le chômage est à la hausse tandis que la croissance de l'économie est plus faible qu'attendu, ce qui entraîne une baisse des revenus du gouvernement. Rien n'assure que ce prochain budget marquera la sortie du purgatoire. Le déficit zéro atteint, il faudra de nouvelles compressions pour ne pas retomber dans le rouge.

Sa deuxième année, le gouvernement Marois l'entreprend néanmoins dans un climat plus positif. Les ministres ont pris de la maturité. La cohésion du cabinet solide. On a appris de ses erreurs. Et de ses succès, car il y en a tout de même eu, comme la résolution de la crise étudiante. Le gouvernement a dans l'ensemble, à commencer par la première ministre, pris de l'assurance. La façon dont Pauline Marois a géré la catastrophe de Lac-Mégantic l'a bien montré. Si une remontée se dessine dans les sondages, la tendance reste toutefois à être confirmée.

La rentrée qu'a préparée le gouvernement est ambitieuse. Parmi plusieurs débats délicats, il y aura celui sur l'avenir énergétique. On voudra statuer sur le passage de nouveaux pipelines et l'exploitation du pétrole et du gaz sur le territoire québécois. Puis, de graves débats de société, celui sur les soins médicaux en fin de vie (aide à mourir) et, surtout, celui sur la Charte sur les valeurs québécoises, dont le gouvernement veut faire le fer de lance de son action.

Sur aucun de ces sujets, il n'y aura de consensus faciles à créer. Les turbulences seront au rendez-vous, surtout pour le débat sur les valeurs québécoises. La polarisation s'annonce vive, mais le gouvernement Marois croit pouvoir rassembler une majorité d'appuis dans l'opinion publique et au Parlement qui pourrait le conduire à l'élection ou devenir le sujet d'une élection. Un pari risqué pour un gouvernement que de jouer son va-tout sur cette seule question.

PROGRAMMES D'HISTOIRE REVUS

Occasion à saisir

Il faut un certain courage de la part du gouvernement Marois pour ouvrir la boîte de pandore de l'enseignement de l'histoire du Québec au primaire et au secondaire.

En avril 2006, à la suite d'informations dévoilées par *Le Devoir*, un débat féroce avait éclaté autour d'un nouveau programme d'histoire de 3^e et 4^e secondaire. L'optique du projet, décrite par les concepteurs mêmes du programme, était postnationale: il s'agissait de rendre l'histoire «moins conflictuelle», «moins politique», d'«en finir avec l'espèce de vision misérabiliste qui perdure».

Le programme, adopté en 2007, s'inscrivait dans l'esprit de la réforme lancée en 1997 par Pauline Marois; on y mettait l'accent sur les compétences et non plus sur les connaissances. Au point où certains éléments clés du parcours québécois n'étaient pas mentionnés dans le document: l'Union de 1840, la conscription forcée de 1917 ou le rapatriement unilatéral de 1982. Dès juin 2006, de légers correctifs avaient été apportés au projet. En

2011, le ministère ajoutait du contenu par un document sur la «progression des apprentissages».

L'optique générale du cours demeura toutefois inchangée. Et il s'échelonne toujours sur deux années: une première, en 3^e secondaire, où les élèves voient l'histoire de manière chronologique; l'année suivante, retour sur la matière, de façon thématique. Des associations d'historiens le disent: cela est redondant, tant pour les professeurs que pour les élèves. Vaudrait mieux un parcours chronologique sur deux ans incluant des thématiques. Espérons que ce changement sera apporté rapidement. Surtout qu'avec le nouveau cours collégial en histoire, l'enseignement thématique pourrait être complété.

L'histoire ne se réduit pas à l'apprentissage de dates, mais encore faut-il en maîtriser quelques-unes pour avoir une idée de l'évolution des choses. Or, les trois compétences actuelles sont: «Interroger les réalités sociales dans une perspective historique», «Interpréter les réalités sociales à l'aide de la méthode historique» et «Consolider l'exercice de sa citoyenneté à l'aide de l'histoire». Certes, il faut penser l'histoire, même en 3^e et 4^e secondaire. En confrontant les écoles d'interprétation: sociale, nationale, post-nationale, etc. Mais l'enseignement de l'histoire au secondaire ou au primaire ne peut se muer en séminaire de doctorat. Le chantier qu'a ouvert le gouvernement est une belle occasion de recentrer le pendule, tant sur l'optique générale du cours que sur le rapport entre connaissances et compétences.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
 Vice-présidente, développement CHRISTIANE BENJAMIN
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

La Charte des valeurs québécoises

Depuis que le gouvernement québécois a annoncé la présentation d'une Charte des valeurs pour le Québec, la machine à rumeurs s'est mise en marche. Personne ne connaît le contenu prévu de cette Charte, mais tout le monde se prononce. Les partis politiques autant provinciaux que fédéraux y sont allés de leurs positions, surtout contre. Et pourtant, répétons-le, ils n'en connaissent pas encore le contenu.

Le chef du PLQ s'est prononcé contre, prônant la position traditionnelle de son parti sur le sujet. Pour quelqu'un qui annonce vouloir renouveler le parti, c'est un mauvais départ. La CAQ a de la difficulté à ajuster ses positions, et on croirait entendre de nouveau M. Legault: «On verra.» Même les partis fédéraux se sont mêlés de la chose: M. Trudeau s'y est carrément opposé, allant jusqu'à parler de racisme au début, mais en adoucissant ses propos ensuite. M. Harper y voit une occasion du Parti québécois de faire la chicane. Même le Canada anglais a sauté dans l'arène pour profiter de l'occasion de déverser ses griefs contre le Québec. Mais, répétons-le, personne ne sait ce qu'il y aura dans cette Charte.

En somme, on parle sans savoir, mais surtout, on parle. Pendant ce temps, on sonde les citoyens et on leur demande s'ils trouvent qu'il y a trop d'accommodements raisonnables au Québec. Plus de 60% d'entre eux répondent oui. Qui a raison? Faut-il en pleurer, faut-il en rire, comme dit la chanson? Probablement qu'il faudrait en rire, c'est meilleur pour la santé.

Marcel Dupont
 Québec, le 2 septembre 2013

Un crucifix maladroitement crucifié

Dans son éditorial du samedi du 31 août intitulé «Ce crucifix», M. Descôteaux prétend qu'on doit retirer le crucifix de l'Assemblée nationale en invoquant la seule et unique raison suivante: il y aurait selon lui une contradiction flagrante dans le fait que nos députés interdisent le port du voile islamique dans la fonction publique alors qu'ils maintiennent le crucifix à l'Assemblée nationale. Or il n'y a là aucune contradiction.

Le voile islamique est un signe religieux: il signifie une appartenance religieuse et le fait que cette appartenance devrait guider la conduite de la personne qui le porte. Personne ne perçoit pareille chose dans le crucifix à l'Assemblée nationale. Il s'agit d'un symbole du patrimoine québécois d'ordre culturel, historique et identitaire. Personne ne peut raisonnablement penser que ce crucifix signifie que nos députés prennent leurs décisions sous l'influence du catholicisme, pas même en fonction de ses valeurs humanistes et universelles.

Il est donc difficile de croire qu'une personne avisée puisse penser qu'il faille retirer le crucifix parce qu'il ignore une différence aussi évidente. Il est plus vraisemblable de croire que la position favorable au retrait du crucifix est motivée par des prémisses qui ne sont pas exprimées.

Ces prémisses peuvent être hautement émotives telle la culture du ressentiment antireligieux. Ou d'apparence plus rationnelle, telle la conception laïciste prônant l'abolition de tout signe religieux dans l'espace public.

C'est là la position clairement exprimée le même jour dans trois lettres, dont celle de Michel Lebel, qui affirme rien de moins: «Par sécularisation, j'entends l'absence de toute référence à Dieu et à toute transcendance.» La position laïciste voire athée peut faire l'objet de discussions. Mais on n'aide pas le débat sur la laïcité en la taisant pour faire plutôt valoir de vains prétextes.

Gérard Lévesque
 Lévis, le 2 septembre 2013

Crucifix sous verre

Une solution simple qui pourrait ménager les susceptibilités de chacun serait de placer le crucifix de l'Assemblée nationale sous verre avec une plaque commémorative, annulant ainsi la nature religieuse de l'objet et rappelant son caractère historique.

Roger Brousseau
 Montréal, le 31 août 2013

LIBRE OPINION

Le Québec littéraire doit se réveiller

BENOIT GIGNAC
 Éditeur, Les Éditions numériques À temps perdu

On s'entend présentement pour dire que le marché du livre numérique occupe 16% des ventes au Canada, mais seulement 5% au Québec. Bien que ces parts de marché croissent à un rythme effréné, force est d'admettre que nous tardons à entrer dans cet univers plein de possibilités.

La pauvreté du catalogue de livres originaux offerts sur les différentes plateformes de distribution semble être l'une des principales raisons de ce retard. Mais cela s'améliore et, surtout, il y a autre chose.

Nous croyons que l'avenir de la littérature passe par une appropriation ici comme ailleurs du mode numérique. Déjà, on estime qu'un lecteur américain sur trois est passé à la lecture sur tablette. Dernièrement, on apprenait qu'une première bibliothèque numérique avait vu le jour au Texas. Les signes de la croissance du livre numérique se succèdent à un rythme soutenu. Il faut que le Québec embarque.

Malheureusement, depuis la mise en ligne de nos premiers ouvrages, nous allons de désenchantement en déception face à l'attitude du monde littéraire québécois devant ce nouveau vecteur de diffusion pourtant incontournable. Nous ob-

servons que les lecteurs sont là, mais que les supports à la publication et à la promotion manquent.

Même si le modèle économique ne tient pas encore la route, il faut que des éditeurs investissent et voient dans le numérique autre chose qu'un dérivé du papier. Il faut que se développent une expertise et des réflexes qui seront primordiaux lorsque le numérique aura pris la place qui lui revient de plein droit.

Comment se fait-il que le gouvernement du Québec et le gouvernement canadien, par le truchement de leurs organismes responsables du développement de l'industrie du livre, n'aient toujours pas emboîté le pas en matière de soutien aux éditeurs qui voudraient privilégier le numérique? Croient-ils que les maisons d'édition de ce type se développent plus facilement que les éditeurs traditionnels? Peuvent-ils comprendre qu'il faut développer une «manière» québécoise en ce domaine comme dans d'autres?

Comment se fait-il que la grande majorité des organisateurs d'événements qui se consacrent au livre n'aient pas trouvé le moyen de faire place aux livres numériques en donnant à leurs auteurs le moyen de rencontrer leurs lecteurs? Parce qu'ils n'ont pas d'objet à faire signer? L'imagination pourrait-elle se déployer?

Comment se fait-il que la plupart des

concours littéraires québécois n'acceptent que les manuscrits imprimés? Parce que les jurys ne sont pas munis de tablettes? Ou ne savent pas ce que c'est? Une œuvre littéraire est-elle de moindre qualité parce qu'elle n'est pas sur papier?

Croire que l'engouement pour le livre numérique est passager relève de l'ignorance. Penser que la lecture sur d'autres supports que le papier ne suscite pas un intérêt suffisant trahit une méconnaissance de milliers de lecteurs du Québec. Attendre de «voir ce qui va se passer» relève d'un flagrant manque de vision. Penser que le livre numérique demeurera marginal et qu'il est un sous-produit littéraire tient de la mauvaise foi. Refuser de revoir les modes de production et de promotion littéraires en fonction de cet avancement indéniable des possibilités de développement de la lecture s'apparente à un poussiéreux maintien du statu quo.

La question n'est pas de savoir si le Québec de demain sera «papier» ou «numérique» ou de se demander si l'un va tuer l'autre. Se demande-t-on aujourd'hui s'il faut faire un choix entre le cinéma, la télévision et le Web?

Elle est plutôt: le monde littéraire québécois va-t-il laisser passer une occasion phénoménale d'encourager la création et la lecture? Il en va de l'avenir de la littérature. Et ce, à bien plus court terme que certains ne pourraient le croire.

IDÉES

La guerre indésirable de Barack Obama

Tout cela aurait été évité s'il avait exigé que toute réplique militaire soit conditionnelle à l'appui des Russes au Conseil de sécurité et du Congrès chez lui

CHARLES-PHILIPPE DAVID

Titulaire de la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques, et coprésident de l'Observatoire sur les États-Unis de l'UQAM. Auteur de *La guerre et la paix* (Presses de Sciences Po, 2013).

Le coup de théâtre de samedi dernier laisse croire que le président des États-Unis ne souhaite pas vraiment mener sa guerre annoncée et qu'il semble tant redouter — au point de demander au Congrès américain de trancher. Si ce n'était de cette fameuse « ligne rouge » qu'il évoquait il y a plus d'un an, la procrastination serait restée de mise et Obama sans nul doute n'aurait pas mis en œuvre le scénario de guerre qu'il brandit depuis plus d'une semaine. Mais voilà désormais qu'il doute, et beaucoup! Les uns sont soulagés et les autres sont inquiets: comment expliquer les atermoiements de ce président? À l'évidence, la prise de décision sur la Syrie est l'une des plus déroutantes de l'Histoire récente. D'aucuns pensent qu'il s'agit là en fait de l'un des pires fiascos décisionnels de la présidence en temps de crise depuis longtemps. Pourquoi?

Le pari décisionnel: courage, calcul ou couardise?

Les divisions internes au sein du Conseil de sécurité nationale (NSC) sont marquant sur la Syrie, et ce, depuis deux ans. Certains, notamment les secrétaires d'État Hillary Clinton puis John Kerry, de même que les conseillers pour la sécurité nationale Tom Donilon et Susan Rice, sont partisans d'une intervention dite « minimale ». D'autres, tels les secrétaires à la Défense Robert Gates puis Chuck Hagel, de même que les chefs militaires et le personnel politique de la Maison-Blanche (le secrétaire général Denis McDonough principalement) redoutent toute intervention. Le vice-président Joe Biden a, sur ce dossier, une position étonnamment discrète.

Devant ces divisions, Obama a privilégié la non-intervention, jusqu'à ce jour fatidique, il y a un an, où il annonçait de façon inopinée cette « ligne rouge » (qu'il a sans doute regrettée par la suite). S'étant peinturé dans un coin, il ne pouvait plus se dérober devant la responsabilité de faire quelque chose, après le massacre du 21 août, sans perdre toute crédibilité. Cette fois, le commandant en chef décide d'une réplique punitive. Mais voilà que les astres ne s'alignent pas comme il l'aurait souhaité: pas d'appui au Conseil de sécurité de l'ONU, pas d'allié anglais à ses côtés, maintes questions entendues depuis dix jours sur la pertinence même de l'attaque, une opinion publique majoritairement contre et une législature qui s'enflamme graduellement sur le sujet. Vendredi soir dernier, en promenade dans les jardins de la Maison-Blanche en compagnie de son secrétaire général, le président concocte cette stratégie inédite de dernière minute de demander au Congrès son appui. La décision laissera panico plus d'un de ses conseillers (notamment Kerry et Hagel, qui ne furent pas consultés sur cette décision). La discussion qui a suivi à la Maison-Blanche a apparemment été longue et ardue entre Obama et ses proches conseillers jusque tard dans la soirée. On peut certes sa-



CHRISTIAN TIFFET 2013

luer le courage du président voulant faire respecter la Constitution américaine, mais on peut aussi se demander si c'est par calcul ou par couardise qu'il a suspendu sa décision de procéder à l'attaque imminente de la Syrie.

Test de leadership pour Obama

Après le fiasco de l'Irak il y a dix ans, et chaque fois qu'on évoque les armes de destruction massive, la preuve doit désormais être « béton ». Personne ne doute que les armes chimiques ont été utilisées, mais un petit doute subsiste sur la responsabilité de Bachar al-Assad. Assez pour que certains législateurs américains demandent un peu plus de temps et, surtout, un peu plus de preuves. Sans doute l'une des raisons pour lesquelles certains Parlements alliés, comme en Angleterre, font défection. Ensuite, on se demande si une attaque punitive peut véritablement affaiblir le régime de Bachar et aider le peuple syrien, sans entraîner des conséquences pires encore pour celui-ci et pour la région. Cette question est celle que vont se poser les législateurs américains: par leur action militaire, les États-Unis serviront-ils bien leur intérêt ou s'enlisent-ils dans

Personne ne doute que les armes chimiques ont été utilisées, mais un petit doute subsiste sur la responsabilité d'Assad

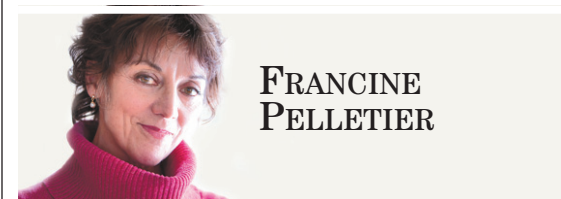
une situation perdante et dangereuse pour l'avenir? Pariez que plusieurs démocrates et une majorité de républicains, surtout à la Chambre des représentants (faucons et isolationnistes), ont choisi leur camp. Les isolationnistes du Tea Party — comme le sénateur Rand Paul — pensent que la Syrie est un piège; les faucons tels le sénateur John McCain croient qu'Obama n'a pas de vraie stratégie et qu'une frappe punitive ne suffit pas ou, maintenant, ne suffit plus. Beau débat en perspective, mais que le président aurait pu entreprendre bien auparavant, dès le départ, et avant de se commettre militairement comme il l'a fait depuis une semaine.

Barack Obama joue son leadership et sa réputation dans cette affaire syrienne. Si le Congrès, ou du moins l'une des Chambres, déboute sa résolution de guerre, il lui fera porter le blâme — ce qui l'arrange peut-être, mais sera une première dans l'histoire constitutionnelle contemporaine de la politique étrangère américaine si la législature empêche ainsi le président d'entreprendre une intervention militaire et que celui-ci obtienne. S'il emporte l'appui du Congrès, il n'aura guère le choix que d'acquiescer à la signification ou l'importance de l'attaque américaine, puisqu'une poignée de missiles Tomahawk ne suffira plus, étant donné les préparatifs auxquels s'adonne Bachar pour absorber les coups qui lui seront portés. Obama devra alors mener, plus qu'il ne l'aurait désiré ou anticipé, une intervention plus soutenue (mais laquelle? Et dans quel but?). Dans les deux scénarios, le leadership présidentiel sera durement testé. Dans le premier, on accusera les États-Unis et sans doute ailleurs le président d'avoir affaibli son rôle de commandant en chef (qu'advient-il alors de ce rôle advenant la crise nucléaire si redoutée avec l'Iran?). Dans le second, on exigera du président qu'il définisse clairement ce qu'il veut faire et quel est l'objectif, pour rassurer des Américains assez confus et craintifs.

Ligne rouge

Rien de tout cela ne serait arrivé si Obama avait exigé, en même temps que sa « ligne rouge » il y a un an, que toute réplique militaire soit conditionnelle à l'appui des Russes au Conseil de sécurité et du Congrès aux États-Unis. S'il ne voulait pas intervenir, c'était là la bonne occasion et la bonne stratégie... Après tout, le commandant en chef semble déterminé, et ne pas trop s'embêter avec le conditionnel, lorsqu'il décide de l'assassinat de Ben Laden, de l'opération sur la Libye, et du recours massif aux drones armés. Sur la Syrie, le président choisit plutôt l'improvisation et il en paye cher le prix.

Se faire du sang de cochon



FRANCINE PELLETIER

Ya-t-il un lien entre le débat sur la Charte des valeurs québécoises et le geste haineux à la mosquée de Saguenay en fin de semaine? Difficile à dire. Les crimes haineux, notamment en ce qui concerne la religion, sont à la hausse au Québec. Donc, à prévoir.

Curieusement, alors que ce type de crime est à la baisse ailleurs au Canada, il augmente ici. Hausse de 13% en 2012, selon les statistiques du ministère de la Sécurité publique du Québec. Ailleurs au Canada, également, le crime haineux vise majoritairement des gens de race ou d'ethnicité différente, alors qu'ici, depuis quelques années, le geste vise davantage la religion, et les musulmans sont de plus en plus touchés. Les anomalies entre le Québec et le reste du Canada ne s'arrêtent pas là. Le crime haineux est surtout un phénomène urbain, mais au Québec, les deux grandes instances d'islamophobie ont eu lieu à Hérouxville et maintenant à Saguenay, à mille lieues des grandes villes.

Y a-t-il alors un lien entre parler d'accommodements, de prières et de symboles religieux et créer des poudrières en région? Impossible de le jurer, mais disons que si la tendance se maintient...

Evidemment, du maire Tremblay au ministre Bédard, en passant par les musulmans du Saguenay, on dit exactement le contraire: un « incident isolé », un « fou », un « stupide », rien à voir avec nous. C'est toujours la même rengaine chaque fois que se produit un incident choquant, violent, qui remet en question l'image que nous nous faisons de nous-mêmes. Le problème, c'est que même les fous et les stupides prennent leur inspiration quelque part.

S'il y a toujours eu raison de remettre en question la décision du gouvernement Marois de baptiser la laïcité de « valeur québécoise », il y a, depuis ce déplorable incident à Saguenay, un besoin criant de recentrer le débat. Plus on gomme la laïcité d'un vernis identitaire, plus on ouvre la porte aux dérapages de type « nous et eux ». Plus on invite les gens en région, qui ont moins d'accointances avec la diversité culturelle, de partir en peur. Rappelons qu'en février dernier, des membres de la Fédération des Québécois de souche de Chicoutimi [sic] ont distribué un tract dénonçant l'immigration. De la petite bière comparativement à la dégradation d'une mosquée, mais on note le penchant. De plus, la mosquée de Saguenay, qui a été éclaboussée de sang de porc et sommée de « s'intégrer » ou plier bagage, paraît assez modérée.

« La mosquée a été créée afin d'éviter la création de salles de prière dans les lieux d'enseignement », dit son dirigeant Mustapha Elayoubi. Elle cherche à éviter les situations d'accommodement raisonnable, en d'autres mots. Ce n'est donc pas les exigences religieuses qui ont mis ici le feu aux poudres, mais le simple fait de la différence. À la place de Pauline Marois, ou du maire Tremblay, je serais un peu inquiète.

L'exemple d'Outremont

Comparez cette petite mosquée bien discrète, maintenant, avec la communauté hassidique à Outremont. Ils sont ici des milliers — un cinquième de la population, en fait — qui tous les jours envahissent les rues, de Jeanne-Mance à Champagneur et de Fairmount à Van Horne, visiblement différents, visiblement non « intégrés », menant leur vie en parallèle, sans demander rien à personne, sauf peut-être le respect. Deux mondes, deux planètes, qui ne partagent pas grand-chose sauf le désir de vivre leur vie comme ils l'entendent, côte à côte. Et ça marche. Il y a bien sûr un petit accrochage de temps en temps, il y a aussi quelque chose d'un peu surréaliste dans tout ça, on se croirait sur un plateau de cinéma, mais il n'y a pas de sang sur les murs des synagogues ni même de graffitis. On n'entend pas les gens se plaindre les uns des autres non plus — du moins, ouvertement. Il y a dans ce quadrilatère d'Outremont ce qui nous fait raffoler, disons, de New York, quelque chose de chaotique et fluide en même temps, quelque chose de profondément énergisant, car puisant dans les quatre coins de l'humanité avec ce qu'elle comporte de troublant, de différent et d'édifiant.

Personnellement, c'est dans ce Québec-là que je veux vivre. Pas tellement dans celui qui se fait du sang de cochon.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 6500 caractères (y compris les espaces), ou 1000 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com), mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

Élection du gouvernement Marois: un an plus tard...

CHRISTIAN NADEAU

Département de philosophie, Université de Montréal. Il est l'auteur de *Liberté, égalité, solidarité*. Refonder la justice sociale et la démocratie, à paraître le 24 septembre chez Boréal.

Lil y a un an, j'espérais de tout cœur que nous serions en mesure de surmonter les élections de manière à ne pas y voir le début et la fin de notre rapport à la politique. Où en sommes-nous aujourd'hui, un an après l'élection du Parti québécois?

Les élections du 4 septembre 2012 ont mis un frein temporaire aux politiques sauvages du gouvernement libéral de Jean Charest. Nous avions affaire à un gouvernement autoritaire, antidémocratique et méprisant. La victoire du PQ, en revanche, n'a pas empêché une indexation des

droits de scolarité. Les fameux Sommets sur l'enseignement supérieur n'ont pas donné lieu aux débats espérés et pour le moment, ils n'augmentent rien de rassurant pour la suite des choses. La brutalité policière, qui a servi d'arme politique au précédent gouvernement, ne fera jamais l'objet d'une véritable enquête publique digne de ce nom. Le milieu écologiste n'en revient toujours pas du repli du gouvernement Marois qui, dans ses premiers jours, semblait vouloir mettre au rancart la privatisation des ressources naturelles et se soumet maintenant aux diktats de l'industrie. La réforme de l'aide sociale de la ministre Agnès Maltais a achevé de démontrer à quel point le PQ ne souhaite même plus prétendre au statut de parti social-démocrate. Enfin, l'automne s'annonce douloureux avec le projet d'une soi-disant Charte des valeurs québécoises.

Ce tableau, déjà bien sombre, le devient plus encore si nous oublions un instant la démocratie représentative pour nous concentrer sur la mobilisation citoyenne. Au cours de 2012, pendant plusieurs mois, une partie importante de la population s'est appropriée la politique comme jamais auparavant. Plusieurs ont fait l'erreur de réduire cette mobilisation aux manifestations dans les rues de Montréal. L'heure n'était pas à la seule contestation, mais aussi à la prise en considération des responsabilités politiques qui sont les nôtres. Or, cela suppose à la fois de surveiller étroitement nos représentants et de faire nôtres les moyens d'action propres aux mécanismes de contre-pouvoir. Loin de moi l'idée de nier l'importance de la représentation politique, qui constitue un élément essentiel de nos démocraties contemporaines. La vitalité d'une communauté politique exige cependant beaucoup plus.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La première ministre Pauline Marois

D À lire · Une version longue de ce texte est disponible sur LeDevoir.com.

ACTUALITÉS

COMMISSION

SUITE DE LA PAGE 1

de M. Gélinas ont eu raison de sa candidature au sein d'Équipe Labeau.

La collusion à Gatineau obéissait à une logique différente qu'à Montréal ou à Laval. Ni les élus ni les fonctionnaires n'étaient dans le coup. « Notre système, il n'avait pas d'indices, étant donné qu'on maintenait nos prix aux barèmes. Il n'y avait pas un "pattern" qui pouvait montrer qu'on se parlait », a expliqué M. Gélinas.

Les firmes se partageaient les contrats en fonction de parts de marché fixées d'un commun accord (celle d'AECOM était de 22%). Pour éviter les ennuis, les ingénieurs conservaient sur des clés USB les fichiers relatifs à la collusion. M. Gélinas avait mis au point une grille codée pour dicter l'ordre des soumissions à ses soi-disant concurrents.

Le manège a pris fin lors de l'achat de Tec-sult par le géant américain AECOM, qui se montrait intraitable sur les questions d'éthique et d'intégrité. À l'instigation des avocats de l'entrepreneur, M. Gélinas a dénoncé ses homologues au Bureau de la concurrence et il a collaboré avec les enquêteurs de la commission. « J'avais sous-estimé la gravité de l'infraction », a-t-il dit, plein de regrets.

Le maire de Gatineau, Marc Bureau, s'est dit choqué. « Tout système de collusion est inacceptable, a-t-il commenté. Ce type de pratique va à l'encontre de toutes les valeurs de l'administration municipale. » Aucun élu ni aucun fonctionnaire n'ont participé à ce système, a assuré le maire, ajoutant que les prix des contrats n'avaient pas été gonflés.

À Québec aussi

En après-midi, un ancien vice-président d'AECOM, Patrice Mathieu, a révélé l'existence d'une entente entre les firmes de la région de Québec pour l'octroi des contrats municipaux. Tout comme M. Gélinas, il a rejeté d'emblée toute possibilité de collusion dans les contrats du ministère des Transports du Québec.

La collusion a débuté en 2004-2005 lors des appels d'offres pour les bassins de rétention de la rivière Saint-Charles, a relaté M. Mathieu. La Ville avait fractionné l'octroi des contrats pour favoriser la concurrence. Les firmes se sont entendues entre elles pour maintenir les prix à la hausse. « Ça a été long à s'installer, mais on en est venus à le faire », a dit M. Mathieu, dont le témoignage se poursuivra mercredi.

Après quoi le monde municipal pourra enfin souffler et se consacrer à l'élection de novembre. La commission étudiera les relations incestueuses entre les syndicats de la construction et le crime organisé. Le procureur en chef, Sonia LeBel, a indiqué qu'il est nécessaire d'examiner la vulnérabilité des syndicats à l'infiltration par le crime organisé.

La commission s'intéressera notamment à l'intimidation et à l'extorsion pratiquées sur les chantiers, de même qu'à la présence des « *motards criminels* » (c'est-à-dire les Hells Angels) dans l'univers syndical, entre autres avec le témoignage d'un enquêteur de la Sûreté du Québec (SQ), Alain Belleau.

Avec Gaétan Pouliot
Le Devoir

« Tolérance zéro »

François Paulhus était appelé à jouer un rôle clé dans l'équipe du maire Régis Labeau à Québec. En raison du départ de son bras droit, l'ingénieur François Picard, M. Labeau le pressentait comme remplaçant advenant une réélection. Or, à deux semaines du début de la campagne électorale, ses plans pourraient changer. « Est-ce que je vais aller chercher un autre ingénieur? C'est pas sûr », a convenu le maire. L'annonce du désistement de M. Paulhus n'a pas tardé mardi. « Sur l'heure du midi, il a été convenu qu'il était impossible pour lui d'être candidat. » Selon David Lemelin de l'opposition, c'est une décision « sage ». « Maintenant, j'imagine qu'il y aura examen de conscience du côté d'Équipe Labeau. » Régis Labeau souligne que son parti prône une « tolérance zéro » en matière de manquements à l'éthique. Il soutient que son équipe avait pourtant bien fouillé le passé de M. Paulhus. « On avait tellement fait d'efforts. On savait que tout ingénieur qui serait candidat serait scruté à la loupe. On n'est pas fous. »

Isabelle Porter

Rectificatif

Dans l'article *Le PQ au pouvoir, un an plus tard. Deux pas en avant, un pas en arrière, un pas de côté*, publié le 31 août, deux promesses, répertoriées comme des engagements non tenus par le gouvernement Marois, auraient plutôt dû se retrouver dans la liste des engagements réalisés ou en voie de l'être. Contrairement à ce qui était écrit, le gouvernement a élargi le rôle du vérificateur général aux sociétés d'État dans un projet de loi sanctionné le 14 juin dernier. Début juin, le ministre des Finances, Nicolas Marceau, a également annoncé la mise sur pied d'un comité pour statuer sur la façon de protéger les entreprises québécoises contre les offres d'achat hostiles et maintenir les sièges sociaux au Québec.

MINES

SUITE DE LA PAGE 1

Vice-président de l'Action boréale Abitibi-Témiscamingue, Richard Desjardins a d'ailleurs cité sa région natale en exemple. « L'empire des mines fait en sorte qu'aucun nouveau projet d'aire protégée ne peut y être instauré. »

En Abitibi, a-t-il illustré, l'omniprésence de titres miniers (claims) a notamment pour effet de bloquer un projet d'aire protégée de 1200 kilomètres carrés sur le « magnifique » territoire de Kanasuta, situé à l'ouest de Rouyn-Noranda. Or, bien qu'il soit « claimé » depuis plusieurs années, il n'a jamais été démontré que ce secteur à haute valeur écologique renfermerait un gisement minier exploitable. Les détenteurs de claims peuvent toutefois conserver leurs titres et les renouveler à leur guise, moyennant quelques dizaines de dollars par année. Un autre projet d'aire protégée a quant à lui été déplacé afin d'éviter d'empiéter sur un territoire convoité par l'industrie minière, a expliqué Richard Desjardins.

Une situation qu'il juge inacceptable. « On passe pour des extrémistes parce qu'on veut protéger une partie du territoire de la forêt boréale. L'industrie minière contrôle 40% du territoire de l'Abitibi, elle en a fait une aire protégée minière. Même les sources d'eau potable de Val-d'Or et de Rouyn-Noranda sont claimées, c'est-à-dire qu'elles sont une possession minière. C'est énorme. Alors quand ils nous disent que les écologistes ont trop de pouvoir, c'est à pleurer », a-t-il laissé tomber au cours d'un entretien téléphonique. Il en a profité pour reprendre le dicton abitibien voulant qu'« il y a la loi divine, et ensuite la loi sur les mines ».

Plus de pouvoir

Après son passage, mardi, devant les élus qui siègent aux « consultations particulières » sur le projet de loi 43, le coréalisateur de *Trou story* — documentaire très critique sur l'industrie minière — doute toujours de la possibilité de voir le gouvernement accoucher d'une réforme minière qui mettrait fin à la présence du droit minier. « Pour le moment, on ne le sait pas. Ça discute beaucoup, ça tourne autour du pot. Il ne faut pas oublier qu'il y a une centaine de lobbyistes de l'industrie qui sont très actifs. Jusqu'à quel point les élus vont résister à leur influence? On ne le sait pas encore. »

Selon Richard Desjardins, il ne fait pourtant aucun doute que Québec doit profiter de la réforme de la Loi sur les mines pour se donner le pouvoir d'abolir unilatéralement des claims actifs dans le but, par exemple, de protéger les sources



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

« L'industrie minière contrôle 40% du territoire de l'Abitibi, elle en a fait une aire protégée minière », a affirmé Richard Desjardins en déployant une carte de sa région natale devant la commission.

d'eau potable des municipalités, ou encore de créer une aire protégée. « Si ça ne passe pas, ça aura été un exercice assez futile », a-t-il prévenu.

Le gouvernement Marois a prévu, avec le projet de loi 43, de donner aux municipalités régionales de comté (MRC) le droit de délimiter tout territoire « incompatible » ou alors « compatible sous conditions » avec l'exploitation minière. Le ministère des Ressources naturelles compte toutefois s'octroyer un droit de regard sur la définition de telles zones. Qui plus est, les claims déjà accordés sur ces zones demeureraient actifs, a rappelé lundi le porte-parole de la Coalition Québec meilleure mine, Ugo Lapointe. Cependant, pour pouvoir être renouvelés, ils devront faire l'objet de travaux d'exploration.

Les minières s'opposent

Des acteurs de l'industrie minière ont déjà manifesté leur opposition à ces modifications de la Loi sur les mines, en vigueur depuis le XIX^e siècle. Si Québec va tout de même de l'avant, ne risque-t-on pas de se priver d'investissements, comme le répète le lobby minier? « C'est surtout le prix des minerais qui va justifier l'exploration minière et l'ouverture d'une mine », a répliqué M. Des-

jardins. Les minières ont toujours fait des menaces. Elles ont toujours dit: « On va s'en aller. Ben, allez-vous-en, ostie! S'il y a du minerai dans le sol, il va toujours rester là. Et de toute façon, il faudrait qu'il reste du minerai et des mines pour nos enfants. »

« Les minières ne changeront jamais d'elles-mêmes, a-t-il poursuivi. Tout ce qu'elles ont fait, c'est engager du monde pour s'occuper de leurs relations publiques. Ce sont seulement les lois qui vont les forcer à changer. Pour ça, il faut que le gouvernement mette ses culottes et que les partis d'opposition soient conciliants. On va tout de même pas se présenter une quatrième fois en commission parlementaire. On a autre chose à faire. »

L'artiste estime en outre que Québec fait fausse route en assumant la totalité de la facture de 1,2 milliard de dollars pour la restauration des sites miniers abandonnés. « C'est un recul », selon lui, par rapport à l'idée d'instaurer une « contribution » de l'industrie minière dans la décontamination des sites. Martine Ouellet avait évoqué cette idée lorsque le Parti québécois était dans l'opposition. Elle a depuis été écartée.

Avec Jessica Nadeau
Le Devoir

PAROLE

SUITE DE LA PAGE 1

ciaux et autres téléphones dits intelligents...] qui peut nous faire perdre le sens de la responsabilité qui accompagne la prise de parole en public », résume Étienne Paquette, metteur en scène de cette installation atypique qui vient de se poser au coin des rues Jeanne-Mance et Maison-neuve. « Mégaphone, c'est une façon de redécouvrir autrement la force de cette parole » en lui donnant une autre incarnation, histoire « d'avoir conscience de sa puissance, de sa richesse et de son intensité ».

Chaque soir, de 20 h à 1 h, les citoyens vont donc être invités à s'exprimer à voix haute dans une agora un peu particulière, par le truchement d'un mégaphone surdimensionné posé au centre de la place. Les mots, tout comme l'onde sonore produite par la prise de position, en plus de trouver un écho sur les parois des immeubles alentour, vont également s'incarner visuellement sur la façade du pavillon Président-Kennedy de l'UQAM, par l'entremise de projections vidéo nourries par un logiciel de reconnaissance de la parole. L'installation s'accompagne également d'une galerie qui met de l'avant sept grands orateurs que le Québec a portés, histoire de les rappeler au bon souvenir de nos contemporains: Pierre Bourgault — naturellement —, mais aussi Camille Houde, Michèle Lalonde et le redoutable chef amérindien wendat Kondiaronk sont du nombre.

Renouer avec le respect

Parler pour réfléchir sur la ville — ou sur tout autre sujet —, réfléchir sur un geste en lui donnant corps sur une place publique, le concept arrive à point dans un présent où la pa-

Donner le ton

Hasard et coïncidence, *Mégaphone* pose sa réflexion dans un Québec qui se questionne sur lui-même tout comme dans une ville qui, le 3 novembre prochain, va voir ses citoyens aller aux urnes. Pour nourrir la prise de parole, les instigateurs de ce projet ont d'ailleurs imaginé 40 soirées thématiques placées sous le thème général *Lance une idée sur ta ville*, où des orateurs de plusieurs horizons vont venir donner le ton. Morceaux choisis:

- 5 septembre** Imaginer Montréal: des idées sur les transports
- 13 septembre** Le logement étudiant, parlons-en!
- 19 septembre** Imaginer Montréal: la gouvernance et la vie démocratique
- 25 septembre** Les enjeux alimentaires de Montréal
- 9 octobre** Des citoyens engagés pour l'art et la culture
- 11 octobre** Joute oratoire des candidats à la mairie de Montréal
- 24 octobre** Imaginer Montréal: des idées pour le design

Programmation détaillée à megaphonemtl.ca/fr/calendrier. Le Devoir compte d'ailleurs animer cinq de ces soirées.

role publique tend, dans les univers numériques surtout, à se dégrader un peu, estime la formatrice en parole publique Renée Hudon qui œuvre dans la région de Québec. « Le mot « respect » semble être sorti du vocabulaire de plusieurs », lance-t-elle à l'autre du fil.

Les commentaires à teneur xénophobe qui circulent depuis quelques semaines sur les réseaux sociaux, dans la foulée du débat qui s'amorce sur une future Charte des valeurs québécoises, peuvent lui donner en partie raison. Tout comme, d'ailleurs, les excès verbaux qui ont rythmé, peu importe leur couleur d'origine, le conflit étudiant et le printemps érable qu'il a fait naître en 2012. « La parole publique s'accompagne d'une certaine anxiété, poursuit-elle. Le regard des autres, le jugement de ceux qui reçoivent cette parole font que les gens ont peur et se sentent du coup plus responsables, plus sensibles à ce qu'ils disent. Or, dans les univers numériques, cette peur disparaît, et c'est finalement ce qui devient dangereux. »

Les chefs d'orchestre de *Mégaphone* n'ont toutefois pas jugé bon d'attirer l'attention sur ces dérives, même si, avouent-ils,

elles ont infléchi la réflexion sur ce projet imaginé, à l'invitation du Quartier des spectacles, alors que la jeunesse québécoise descendait chaque soir dans la rue. Tout au plus, un guide de l'orateur a été mis en ligne pour donner un cadre général au citoyen qui voudrait prendre la parole en public. On lui suggère par exemple de documenter son opinion et de vulgariser ses propos. En gros. « Il n'y a pas de contraintes autres que techniques à ce projet », dit Étienne Paquette. Par exemple, la technologie de la reconnaissance de la parole n'est pas encore tout à fait au point, de sorte que seuls quelques mots du discours vont être projetés, et non pas le discours dans son entièreté. « La censure n'est également pas incluse dans ce projet », sans doute parce qu'il n'en a pas trop besoin: « Entendre sa voix résonner au coin des rues Jeanne-Mance et Maison-neuve, c'est finalement une très bonne façon de se responsabiliser », ajoute-t-il. Et, du coup, de redonner le sens à une parole qui, comme tant d'autres choses, tend parfois à se perdre quand elle se dématérialise.

Le Devoir

SYRIE

SUITE DE LA PAGE 1

« Ce n'est pas le moment d'être isolationniste dans un fauteuil. Ce n'est pas le moment d'être spectateur d'un massacre », a déclaré John Kerry, en avertissant que l'inaction était plus risquée qu'une intervention.

« L'Iran espère que vous regardez de l'autre côté, a-t-il prévenu, en évoquant le dossier du nucléaire iranien. Notre inaction lui donnerait certainement la possibilité au mieux de se tromper sur nos intentions, quand ce ne serait pas de les mettre à l'épreuve », a-t-il ajouté, en citant aussi le Hezbollah et la Corée du Nord.

Pendant ce temps sur le terrain, la Marine américaine ajustait son dispositif en prévision d'éventuelles frappes militaires, ramenant à quatre le nombre de navires de guerre en Méditerranée orientale et dépêchant un groupe aéronaval en mer Rouge, a indiqué une responsable de la Défense.

L'ONU émet des réserves

De son côté, le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, a mis en garde contre les risques d'une « action punitive », mettant en avant l'impact qu'elle pourrait avoir « sur les efforts pour empêcher d'autres effusions de sang et faciliter un règlement politique du conflit ».

« Je demande aux membres [du Conseil de sécurité] de s'unir et de définir une réponse appropriée au cas où les accusations [à propos des armes chimiques] se révéleraient vraies », a-t-il déclaré.

Mais pour Washington, la question est déjà réglée: le régime de Bachar al-Assad a perpétré une attaque à l'arme chimique le 21 août dans la banlieue de Damas, faisant 1429 morts, dont 426 enfants.

Le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés a par ailleurs estimé mardi que le nombre de réfugiés syriens dépassait désormais les deux millions, soit huit fois plus qu'il y a un an. Quelque 4,2 millions de Syriens sont aussi déplacés à l'intérieur des frontières. Au total, ce sont donc plus de six millions de personnes qui sont déracinées, soit plus du quart des 22 millions d'habitants de la Syrie.

Le haut-commissaire de l'ONU pour les réfugiés, Antonio Guterres, a affirmé que ce conflit était « devenu la grande tragédie de ce siècle, une calamité humanitaire indigne avec des souffrances et des déplacements de population sans équivalent dans l'Histoire récente ».

Avec l'Agence France-Presse et Libération
Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333

La rédaction
Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité
Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres
Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement
Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel
Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390